



3^E TRIMESTRE 2019

N° 50

Spanc Info

Le magazine de l'assainissement non collectif



BREXIT OR NOT BREXIT ?
Ce qui risque d'arriver à l'ANC

Bionut®



Solutions de 4 à 20 EH

La filière d'assainissement compacte **LA PLUS ÉCO-RESPONSABLE** à base de coquilles de noix recyclées !

- d'impact paysager !

+ économique !
+ durable !

- de temps de pose !



SIMOP
EQUIPEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

SUIVEZ-NOUS SUR



Redonnons le meilleur à la terre

Spanc Info

Le magazine de l'assainissement non collectif

Rédaction :

www.spanc.info
spanc.info@wanadoo.fr
12, rue Traversière
93100 Montreuil
T : 06 85 42 96 35

Directeur de la publication

Rédacteur en chef :

René-Martin Simonnet

Rédactrice en chef adjointe :

Sophie Besrest

Secrétariat de rédaction et maquette :

Brigitte Barrucand

Publicité (régisseur exclusif) :

l.e.m@wanadoo.fr

Les Éditions Magenta

12, avenue de la Grange

94100 Saint-Maur

T : 01 55 97 07 03

F : 01 55 97 42 83

Imprimé en France par L. Imprime

20-22, rue des Frères-Lumière

93330 Neuilly-sur-Marne

Dépôt légal : octobre 2019

ISSN : 1957-6692

Abonnements et administration :

agence.ramses@wanadoo.fr

Une publication de l'Agence Ramsès

SARL de presse au capital de 10 000 €

Siret : 39491406300034

Associé-gérant : René-Martin Simonnet

Associée : Véronique Simonnet

Prix au numéro : 15 € TTC

L'envoi de textes ou d'illustrations implique l'accord des auteurs pour une reproduction libre de tous droits et suppose que les auteurs se sont munis de toutes les autorisations nécessaires à la parution. Spanc Info n'accepte aucune forme de publicité rédactionnelle.

Les marques citées le sont dans un seul but d'information et à titre gratuit.

La reproduction, même partielle, d'un texte, d'une photographie ou d'une autre illustration publiés dans Spanc Info est soumise aux règles du code de la propriété intellectuelle.

L'ANC dans la vraie vie

TOUT LE MONDE admet que la procédure d'agrément des dispositifs d'ANC non traditionnels est imparfaite. Depuis son instauration par l'arrêté du 7 septembre 2009 – dont nous venons de fêter les dix ans –, elle a été affinée et améliorée, mais il subsiste un problème majeur : elle ne prend pas en compte la fréquence des vidanges. Quand un modèle candidat à l'agrément est installé sur une plate-forme d'essai, durant trente-deux semaines, son fabricant peut demander à ce qu'il soit vidangé aussi souvent que nécessaire ; le nombre de ces vidanges ne sera pas pris en compte pour l'octroi ou le refus de l'agrément. Depuis plusieurs années, il est certes question d'interdire toute vidange pendant cet essai, mais ce n'est à ce jour qu'un vœu pieux.



MICHEL CHEVAL

René-Martin Simonnet

En général, dans une microstation, les boues s'accumulent dans le décanteur primaire, directement et aussi par renvoi des boues produites dans les autres compartiments. C'est donc le plus souvent le volume utile du décanteur primaire qui conditionne la fréquence des vidanges. Or, plus ce compartiment est vaste, plus la cuve est chère à produire et à installer. Il est donc tentant de réduire ce coût en prévoyant un petit décanteur ; aucune importance, puisque ce facteur n'est pas pris en compte dans la procédure d'agrément.

Que se passe-t-il ensuite sur le terrain ? Certains fabricants ou distributeurs savent séduire les clients en insistant sur le prix de vente moins élevé de leurs produits. Ils oublient de préciser que le coût global sera beaucoup plus important à long terme, puisqu'il faudra vidanger le décanteur beaucoup plus souvent. Certes, le coût global sur quinze ans figure dans le guide de l'utilisateur ; mais qui le lit intégralement ? Pour un particulier ordinaire, il s'agit là d'un faux problème : il fera vidanger sa microstation quand bon lui semblera, tant que le Spanc ne viendra pas lui tirer les oreilles. Certes, ses rejets ne seront plus conformes ; mais cela lui est bien égal.

Un décanteur primaire trop petit constitue donc une menace pour la santé publique et pour l'environnement, non pas en lui-même, mais en raison du comportement de l'utilisateur moyen. On ne peut pas raisonnablement demander à un particulier de faire vidanger sa microstation plus d'une fois par an. Cela correspond à peu près à un volume de boues de 100 litres par équivalent-habitant (EH). Or on constate que, sur les 80 gammes de microstations agréées, 30 comportent un ou plusieurs modèles en-dessous de ce seuil ; dix gammes de microstations à culture fixée, sept gammes de SBR et treize des vingt gammes de microstations à culture libre.

Le pompon revient à deux SBR d'une même gamme : le modèle de 5 EH offre une capacité de boues de 28 litres par EH, celui de 7 EH de 24 litres par EH. Et tous deux sont officiellement agréés par l'administration française, qui prévient juste qu'il faudra les vidanger tous les trois mois... Une telle situation me semble inacceptable. Il est temps que la procédure d'agrément prenne en compte le comportement réel des particuliers, sans se limiter à des paramètres techniques.

Ce comportement a été clairement mis en lumière par une fameuse étude de l'Irstea qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive (voir *Spanc Info* nos 43 et 44). Nous avons critiqué dans ces colonnes les conditions de réalisation de cette étude, mais son principe est en lui-même inattaquable : les ANC ne sont pas des appareils de laboratoire, mais des dispositifs de terrain, et c'est donc sur le terrain qu'il faut vérifier leur efficacité. Le suivi in situ est indispensable et devrait enfin être pris en compte pour la maintien ou le retrait des agréments. La réglementation le prévoit, mais cette disposition n'a encore jamais été appliquée, car les modalités de ce suivi n'ont toujours pas été définies depuis dix ans. Cela devient indispensable. ■

☰ sommaire

☰ éditorial

L'ANC dans la vraie vie3

☰ formations58

☰ à suivre

Assurance des filières agréées

Les assureurs fixent librement leurs tarifs6

☰ opinions et débats

Brexit

Ce que les fabricants d'ANC en pensent et comment ils s'y préparent J'espère un statut spécial pour l'Irlande du Nord10

Les délais de distribution ne seront pas allongés12

L'incertitude n'est jamais bonne pour les affaires13

Une sortie sans accord sera difficile à gérer pour les PME14

☰ sciences et techniques

Perméabilité du sol

Le choix de la méthode pour la mesure16

☰ économie et entreprises

Comparaison

Pourquoi votre avis d'agrément annonce-t-il un coût inférieur en cas de souscription d'un contrat d'entretien ?24

☰ vie des spanc

Portrait de Spanc

L'ANC en milieu pastoral26

Observatoire du Graie

Une étude exhaustive de 14 % du parc français d'ANC38

☰ repères

Nouveaux dispositifs agréés48

Réglementation

Assistance technique des départements en matière d'ANC56

☰ produits et services60

agenda

◆ 16 ET 17 OCTOBRE

Dijon

Rencontres nationales des acteurs de l'assainissement non collectif.

Idéal Co :

www.rencontres-anc.com

◆ 29 ET 30 JANVIER 2020,

Saint-Jacques-de-la-Lande

Carrefour des gestions locales de l'eau.

Idéal Co :

www.carrefour-eau.com

◆ DU 9 AU 11 JUIN 2020,

Lyon

Congrès de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement.

Astee :

www.astee.org

◆ DU 6 AU 8 OCTOBRE 2020,

Poitiers

Journées information eaux.

Apten :

www.jie-poitiers.com

◆ DU 1^{ER} AU 4 DÉCEMBRE

2020,

Chassieu

Salon Pollutec.

Reed expositions :

www.pollutec.com



BULLETIN D'ABONNEMENT

Pour vous abonner ou vous réabonner, renvoyez ce bulletin à *Spanc Info*

12, rue Traversière, 93100 Montreuil • T: 06 85 42 96 35 • @: agence.ramses@wanadoo.fr

Mme, Mlle ou M.: Nom:

Prénom:

Fonction ou mandat:

Entreprise ou organisme:

Adresse:

.....

Code postal:

Commune:

Téléphone:

Je souscris. abonnement(s) à *Spanc Info*, au tarif de 48,00 € TTC (40,00 € HT) par an, soit un total de € TTC.

Règlement à l'ordre de l'Agence Ramsès. Si vous désirez recevoir votre facture par courrier électronique, plutôt que par la poste, cochez la case ci-dessous et indiquez votre mél :

Date et signature :

Votre choix de confiance 20 ans de distribution en semi-collectifs

- 500 000 000 litres d'eaux traitées chaque jour
- 35 000 entretiens exécutés annuellement



BioDisc®

Caractéristiques et avantages

- Coût d'exploitation parmi les plus bas du marché
- Silencieux
- Couvercle complètement amovible pour un vidange facile
- 1ère année d'entretien offerte
- Mono cuve jusqu'à 300 EH pour seulement 5,5T
- Connecter et mis en service par des techniciens accrédités



BioFicient®

Caractéristiques et avantages

- Faible emprise au sol
- Mono cuve jusqu'à 300 EH
- Conception sur mesure
- Connecter et mis en service par des techniciens accrédités

APPLICATIONS



Hôtels



Bureaux



Ecoles / Maisons de repos



Cités / Zones industrielles



Villages et hameaux

Pour une étude technique concernant vos projets en matières de traitement des eaux usées.
Contacter nous: par mail : eaux@kingspan.com par tél: **0 805 22 00 93** (N° non surtaxé)

kingspan.fr/eaux

ASSURANCE DES FILIÈRES AGRÉÉES

Les assureurs fixent librement leurs tarifs

Les contrats ne sont pas obligés de préciser si un dispositif d'ANC entre dans la catégorie des techniques courantes ou dans celle des techniques non courantes.

DANS le cadre de la garantie décennale des produits vendus par les fabricants d'ANC, les assureurs appliquent habituellement des tarifs préférentiels aux filières et aux équipements mentionnés dans la norme NF DTU 64.1, car elle est considérée comme fixant les règles de l'art du secteur. Pour les filières agréées, définies communément comme des techniques dites non courantes, ils se réfèrent à d'autres documents – l'agrément ministériel, le marquage CE, parfois un avis technique français ou étranger – jugés inférieurs aux règles de l'art, d'où des tarifs souvent plus élevés.

CHAQUE COMPAGNIE GÈRE L'ÉVALUATION DES RISQUES COMME ELLE L'ENTEND

Mais cette année, une compagnie d'assurance a choisi pour la première fois de couvrir un fabricant de filières agréées par une assurance produit du même niveau tarifaire que pour les filières courantes (voir *Spanc Info* n° 49). Était-elle dans l'illégalité ? Non.



L'Agence qualité construction (AQC), l'organisme chargé de la qualification des produits en techniques courantes, le confirme : aucun assureur n'est dans l'obligation de faire référence à la technique courante dans les polices d'assurance qu'il rédige.

Une compagnie d'assurance peut donc gérer l'évaluation des risques comme elle l'entend. Elle peut librement prendre en compte ou négliger la distinction entre les techniques courantes et les techniques non courantes, à condition qu'elle ne modifie pas la définition figurant dans les documents de la Fédération française des assureurs (FFA). Cette définition, rappelée chaque semestre dans les publications de la Commission prévention produits (C2P) créée par l'AQC, est pourtant formelle : « *Les procédés sous agrément, qui ne sont pas des techniques traditionnelles et qui ne font pas l'objet d'un avis technique en liste verte, ne peuvent être considérées comme des techniques courantes.* »

À ce jour, personne n'est en mesure de dire si d'autres compagnies d'assurance choisiront de proposer des tarifs préférentiels à d'autres fabricants de filières agréées. Cette initiative a eu le mérite de lancer le débat. À suivre...

Sophie Besrest

Journ'eau

La lettre des acteurs de l'eau

est une lettre indépendante sur le droit et la politique de l'eau, en France et en Europe. Depuis 1994, tous les lundis, *Journ'eau* procure aux gestionnaires de l'eau une information crédible et à jour.



Pour recevoir un exemplaire gratuit, envoyez un message à :
agence.ramses@wanadoo.fr
Une publication de la SARL Agence Ramsès

ROTH Microstar

Station d'assainissement non collectif Roth

Un traitement 100% biologique des eaux usées, une performance d'épuration optimale, un encombrement minimal

AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

de 1 à 5EH : 2016-008-EXT01
de 6 à 10EH : 2016-008-EXT02



- > Compacité
- > Performance
- > Simplicité
- > Durabilité
- > Fiabilité
- > Économie

■ Système SSB

ROTH s'est inspiré du procédé de traitement des eaux usées SBR, dont la performance n'est plus à démontrer, dans une cuve unique et simplifiée. L'eau est traitée par des boues activées, en un cycle temporel de trois phases : aération, décantation, évacuation. Contrairement au système SBR classique, la MicroStar comprend une unique cuve séparée en deux compartiments par une cloison perforée.



Le premier compartiment reçoit les eaux usées et épure l'essentiel de celles-ci tandis que le second finalise le processus de clarification. L'aération simultanée des deux cuves permet d'atteindre une épuration optimale. Grâce à un ingénieux système de relevage et d'évacuation, l'aération de la cuve, la circulation des boues et eaux claires se fait sans aucune pièce électrique ou pièce mobile au sein de la cuve.

■ Les + produits

- ▶ Cuve compacte
- ▶ Traitement des boues optimisées (pas d'odeur)
- ▶ Système complet, pré-monté et prêt à poser
- ▶ 40 % de profondeur de fouille en moins
- ▶ Haute capacité d'épuration
- ▶ Pas de mécanisme ni d'appareils électrique dans la cuve
- ▶ Faible fréquence de vidange



BREXIT

Ce que les fabricants d'ANC en pensent et comment ils s'y préparent

Entre optimisme prudent et inquiétude affirmée, la perspective d'un Brexit dur interpelle les entreprises qui vendent des dispositifs d'ANC sur les deux rives de la Manche ou de la mer d'Irlande. Tout en espérant encore y échapper, ils s'y préparent... plus ou moins.

DEDANS ? Dehors ? Ou un pied dedans et l'autre dehors ? À l'heure où nous écrivons ces lignes, un mois avant l'échéance fatidique, personne n'était capable de prévoir où en serait le Royaume-Uni par rapport à l'Union européenne, le 31 octobre à minuit (heure de Greenwich évidemment). Pas même les dirigeants de ce royaume si désuni : le Parlement de Londres avait voté une loi pour empêcher un Brexit dur, une sortie de leur pays sans accord avec l'Europe ; mais le Premier ministre avait annoncé qu'il ne l'appliquerait pas. *Shocking !* Les Britanniques ont ainsi nagé pendant des semaines en plein psychodrame. Ou peut-être même en plein coup d'État, allez savoir.

LA MENACE DES DROITS DE DOUANE DANS LES DEUX SENS

La cacophonie politique provoquée par le référendum de 2016 a plongé dans l'incertitude toute l'économie des îles britanniques, y compris celle de la République d'Irlande, qui n'est en théorie pas concernée par les errements du royaume voisin, mais dont la prospérité est depuis vingt ans étroitement

liée à celle de l'Irlande du Nord, partie intégrante du Royaume-Uni. Ces incertitudes n'épargnent pas le petit monde des fabricants d'équipements pour l'assainissement autonome. En cas de sortie sans accord, ceux du Royaume-Uni devraient payer des droits de douane très élevés pour vendre dans l'Union européenne, et en particulier son principal marché, la France.

Quant à ceux d'Europe, ils devraient faire de même pour accéder au royaume, où se trouvent tout de même trois millions de dispositifs, surtout en Écosse et en Irlande du Nord. Ce cas de figure ne concernerait toutefois que deux entreprises, qui restent très discrètes sur ce sujet. L'une n'a pas voulu s'exprimer, l'autre a juste annoncé, sous couvert d'anonymat, qu'elle avait accéléré depuis janvier dernier le stockage de ses produits sur sa plate-forme anglaise, afin de limiter l'impact de l'éventuel Brexit ; mais sa filiale locale n'est pas orientée vers le marché de l'assainissement autonome.

En revanche, quatre entreprises des îles britanniques avaient choisi de dépasser le marquage CE, qui suffit pour y vendre des dispositifs d'ANC, et d'obtenir l'agrément français, car elles se sont développées sur ce marché depuis plusieurs années. On notera qu'elles sont toutes installées dans l'île d'Irlande, à la fiscalité si bénigne, même si certaines ont d'autres sites dans le Royaume-Uni ou ailleurs. Et pour la première fois depuis vingt ans, elles ont peur de revoir se dresser au milieu de l'île une frontière qui n'était plus qu'une ligne sur la carte. En cette période où quelques démagogues prétendent incarner les aspirations de tout un peuple, *Spanc Info* a choisi de donner la parole à ces acteurs économiques discrets, qui créent la vraie richesse et les emplois.

Sophie Besrest





Assainissement et Potabilisation



Recyclage des eaux grises - Grey Pro Saver



**Maintenance des stations d'épuration
d'eaux résiduaires urbaines (<2000 EH)**



**Entretien des fosses de relevage :
eaux usées, eaux pluviales, bacs à graisse,
séparateurs hydrocarbures**



**Maintenance des stations d'épuration
d'eaux usées industrielles (traitement de
surface, stations de lavage, eaux usées
hospitalières, industries cosmétiques)**

**Étude de conception, installation et
rénovation de sites existants**



**Pompage, dégorgement et curage
de boues des ouvrages d'assainissement
et des canalisations**

Inspection vidéo des canalisations

DFM EPURATION est prestataire de services pour la maintenance et l'entretien de toutes filières ANC et propose des projets clé en main d'installation de nouvelles filières. Avec son équipe de techniciens supérieurs de formation BTS Gemeau ou Métiers de l'eau, DFM EPURATION propose des contrats de maintenance, accompagnés d'analyses d'eaux réalisées sur site. DFM EPURATION intervient sur tout le territoire national.

Nous contacter :
DFM

13, allée Louis Bréguet
93420 Villepinte

Tél. : 01.49.63.01.00

Fax : 01.49.63.08.78

www.dfmspade.com

Mail : msevin@dfmspade.com



J'espère un statut spécial pour l'Irlande du Nord

LE SIÈGE social de mon entreprise se trouve à Newry, une ville d'Irlande du Nord située à la frontière avec la République d'Irlande. Nos produits sont fabriqués ici, avant d'être vendus au Royaume-Uni, en Irlande et aussi en France, où nous sommes implantés depuis peu. En sortant de mon usine, à gauche c'est la route de Dublin, à droite celle de Belfast.

La France et le reste de l'Europe offrent de grandes possibilités de croissance. C'est un marché d'exportation relativement proche. Aujourd'hui, nous commercialisons nos produits dans toute l'île d'Irlande, puisqu'il n'existe plus de frontière et que le libre-échange s'effectue sans frictions. En Europe continentale, nous distribuons nos microstations par l'intermédiaire d'agents commerciaux et de distributeurs. Le processus commun de certification dans toute l'Europe facilite aussi les échanges, avec la mise en place du marquage CE sur les produits de construction dans le cadre de la norme EN 12566. Bien que certains pays, comme la France, exigent des procédures supplémentaires, ce qui peut parfois porter à confusion.

Pour le transport de nos produits et notre réseau de distribution, il n'y a pas de raison que la situation change. Le problème viendra de la réglementation douanière. Des retards dans les ports sont prévisibles, ainsi qu'une évolution des tarifs. En outre, je redoute d'éventuelles modifications de la réglementation du Royaume-Uni, par rapport à celle de l'Union européenne. La question de la frontière entre les



DR

COLM GRIBBEN,
président-directeur général de Viltra (Irlande du Nord)

deux parties de l'île d'Irlande devra aussi être résolue. Et je ne peux qu'espérer qu'après le Brexit, l'Irlande du Nord bénéficiera d'un statut spécial. ■





On demande à un système d'assainissement non collectif, de traiter l'eau.

Ecoflo[®]
FILTRE À FRAGMENTS DE COCO

Le fait très bien
et le prouve

	TESTS SUR PLATEFORME <small>selon les exigences de la norme EN 12566-3+A2 Détails des tests sur le site www.anc-declarationvolontaire.fr</small>	TESTS IN SITU <small>Réalisés en prélèvement composés 24h.</small>	RÉGLEMENTATION FRANÇAISE
MES	5 ± 5 mg/l	8 ± 7 mg/l	30 mg/l
DBO5	5 ± 5 mg/l	8 ± 7 mg/l	35 mg/l

Pour en savoir plus, **retrouvez nos experts**

16 et 17 octobre

**Rencontres nationales
des acteurs de l'ANC**

Stand 60 - Dijon - Parc des expositions



P PREMIER
TECH

PREMIERTECHAQUA.FR



Les délais de distribution ne seront pas allongés

À L'HEURE où je vous parle, le Royaume-Uni est sur le point de quitter l'Union européenne le 31 octobre 2019, même sans accord commercial. Harlequin exporte déjà dans vingt pays du monde, dont plusieurs hors de l'UE. Le Brexit entraînera des formalités administratives supplémentaires, qui devront être exécutées par le fabricant et éventuellement par le distributeur qu'il aura désigné en France, comme c'est déjà le cas pour les pays non membres de l'UE. Mais il ne s'agit pas là d'une contrainte importante. La paperasserie supplémentaire ne devrait pas non plus augmenter de manière significative les délais de distribution des produits, car ce processus s'exécutera en même temps que la fabrication et la livraison.

En ce qui concerne les retards de livraison potentiels, nous fabriquons nos produits en Irlande du Nord et les marchandises transitent normalement par des ports sud-irlandais directement vers l'UE. C'est un avantage pour nous, car nous avons plus de chance d'échapper à la congestion des transports vers le continent, qui risque de paralyser surtout les ports du sud de l'Angleterre.

En matière de certification réglementaire, les systèmes de traitement des eaux usées relèvent des normes européennes, qui fonctionnent indépendamment de l'UE. Ces normes sont gérées par le Comité européen de normalisation (CEN) qui compte 33 pays membres, dont plusieurs extérieurs à l'UE. Il est entendu que le Royaume-Uni en restera membre à part entière au moins jusqu'à la fin de 2020. Il y est représen-



LAURANCE COEY,
directeur général d'Harlequin (Irlande du Nord)

té par la British Standards Institution (BSI), le groupe institutionnel britannique des organismes de services en normalisation, certification, formation et contrôle de conformité.

Ce qui est susceptible de changer, c'est l'imposition de paiements de dédouanement et de droits sur les produits, ce qui augmentera probablement les coûts. Mais là encore, il ne s'agira pas de montants supplémentaires importants. Nous les estimons à moins de 10 %. ■



Découvrez notre offre de formations : www.oieau.fr/cnfme

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : ACCOMPAGNER, INFORMER, FORMER

Nos formations

Evolutions réglementaires & techniques récentes en ANC - Jurisprudence
Gestion administrative des services - Management
Contrôle technique de l'ANC neuf & existant
Dispositifs écologiques d'ANC

Nos atouts

25 ans d'expérience en France, en Europe et dans le monde
Mise en situation réelle - Installations techniques grandeur nature
Matériel professionnel actualisé
L'expertise de nos formateurs

DIJON
RENCONTRES NATIONALES
des acteurs de l'ANC
16 & 17 octobre 2019
Stand n°6



L'incertitude n'est jamais bonne pour les affaires

CRÉÉE en 1973, notre entreprise est originaire de Killarney, une ville au bord du lac Lough Leane dans le comté de Kerry, au sud-ouest de la République d'Irlande. Notre présence en France remonte à 2011. Un an après, notre entreprise a reçu le prix de la meilleure entreprise irlandaise en France à la cérémonie annuelle des Business Awards à Dublin. Ces prix, décernés par la chambre de commerce franco-irlandaise et Network Irlande, visent à récompenser les performances économiques les plus remarquables et le commerce bilatéral entre l'Irlande et la France. En 2015, Enda Kenny, le premier ministre irlandais de l'époque, avait aussi fait le déplacement en France pour soutenir la coopération entre les entreprises irlandaises et rhônalpines, dont Tricel fait partie.

Aujourd'hui, nous sommes un des leaders sur le marché européen de l'assainissement individuel. Nous possédons toutes les accréditations nationales nécessaires pour commercialiser nos produits dans les pays européens. Peu d'entreprises du secteur peuvent afficher autant d'accréditations.

POUR LE MARCHÉ FRANÇAIS, LE BREXIT NE CHANGERA RIEN POUR TRICEL

Le Royaume-Uni et la France sont nos marchés principaux, avec huit sites répartis entre ces deux pays. En France, la société Tricel est implantée à Naintré (Vienne), entre Poitiers et Châtelleraut, et à Avignon (Vaucluse). C'est dans ces usines que sont assemblés les microstations d'épuration et les filtres compacts destinés au marché français, dont les composants en PRV sont moulés en République d'Irlande. Pour le marché français, un retrait du Royaume-Uni sans accord ne changerait donc rien.

Pour le marché britannique, nous ne savons pas exactement les conséquences que cela pourra avoir. Le Brexit représente une incertitude énorme, ce qui en général n'est pas bon pour les affaires. Une sortie de l'Union européenne aura évidemment des impacts économiques, mais il est impossible à ce jour de les quantifier. En attendant, nous collaborons continuellement avec nos clients et nos fournisseurs pour anticiper sur les perturbations à venir. ■



MICHAEL STACK,
président-directeur général de Tricel (République d'Irlande et Royaume-Uni)





Une sortie sans accord sera difficile à gérer pour les PME



PRÉSENTE sur les cinq continents, Kingspan Water & Energy regroupe l'ensemble des activités de ce groupe dans l'environnement. En plus de l'ANC, cela englobe les énergies renouvelables et le stockage d'énergie. Notre maison mère se situe en République d'Irlande. Mais nous possédons deux sites de production en Irlande du Nord, un en Angleterre et un en Pologne, ainsi qu'un site en Norvège et un en Australie. Les produits que nous commercialisons en France proviennent de notre usine anglaise pour les cuves en fibre de verre, et d'Irlande du Nord pour celles en polyéthylène.

STOCKER À LYON LES MICROSTATIONS POUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Un Brexit sans accord me paraît impensable. Mais si cela devait arriver, nous avons déjà trouvé une solution. Pour éviter que les produits ne restent longtemps bloqués à la douane, nous pensons mettre à profit notre nouveau site de Lyon pour stocker nos microstations pour le marché français. C'est l'avantage d'être un grand groupe ; les PME du secteur de l'ANC auront en effet plus de mal à organiser la distribution de leurs produits si aucun accord n'est trouvé.

Bien sûr, nous ne pourrions pas échapper aux frais de douane. C'est pour cela que j'espère vivement que le Royaume-Uni et l'Union européenne trouveront une solution d'entente, comme cela existe avec la Norvège ou la Suisse par exemple. Les produits Kingspan que nous fabriquons à Oslo sont distribués sans retard et sans frais supplémentaires dans les autres pays européens : la Norvège n'est pas membre de l'Union européenne mais elle appartient à l'Associa-



MARTIN SCHÜLLER

MIRKO REINBERG,
directeur commercial Europe de Kingspan Environnemental (République d'Irlande, Angleterre et Irlande du Nord)

tion européenne de libre-échange.

Originaire d'Aix-la-Chapelle, une ville allemande frontalière de la Belgique et des Pays-Bas, je me suis toujours senti profondément européen. Le référendum britannique de 2016 et le désordre qui en a résulté ne participent pas à donner aux citoyens une image positive de l'Union européenne. Et j'espère que l'Europe ne va pas s'éloigner de ses peuples.

Malheureusement, d'un pays à l'autre, les Européens ne sont pas informés de la même façon sur les sujets d'actualité. Sur le Brexit, vous ne lirez pas la même information selon que l'article aura été écrit par un journaliste italien, espagnol, britannique ou français. Si nous pouvions tous parler couramment la même langue tout en gardant notre langue d'origine, cela faciliterait la communication et la compréhension entre les États et les citoyens. ■

BIOFRANCE® Passive

Résidences principales

Résidences secondaires

Petits collectifs

Prêt à taux zéro

Zéro énergie

Substrat de percolation
pérenne

Alarme intégrée

Chambre de prélèvement
intégrée

Emprise foncière faible

Intégration paysagère

Maintenance légère

Fréquence de
vidange faible



Photo: Maison passive - Bureau EZ Architecture

EPUR
BIOFRANCE®

1, rue de la Bureautique
B - 4460 Grâce-Hollogne
Tél. : 00.32.42.20.52.30
Tel France : 03.24.52.68.83
info@epur-biofrance.fr
www.epur-biofrance.fr

PERMÉABILITÉ DU SOL

Le choix de la méthode pour la mesurer

Dans l'ANC, les chargés d'études peuvent choisir entre différentes méthodes pour évaluer la perméabilité du sol. Ce paramètre sert de référence réglementaire pour aider au choix de la filière. Mais pour les spécialistes du sol, cela ne suffit pas.

DANS LE roman qui porte son nom, Michel Strogoff traverse les marais de la Barada avant d'atteindre Irkoutsk, capitale de la Sibérie orientale. « *Le sol de cette vaste dépression est entièrement argileux. Il est par conséquent imperméable, de telle sorte que les eaux y séjournent et en font une région très difficile à traverser.* » Qui mieux que Jules Verne pourrait parler des sciences du sol ? Un hydrogéologue sans doute, mais la poésie en moins.

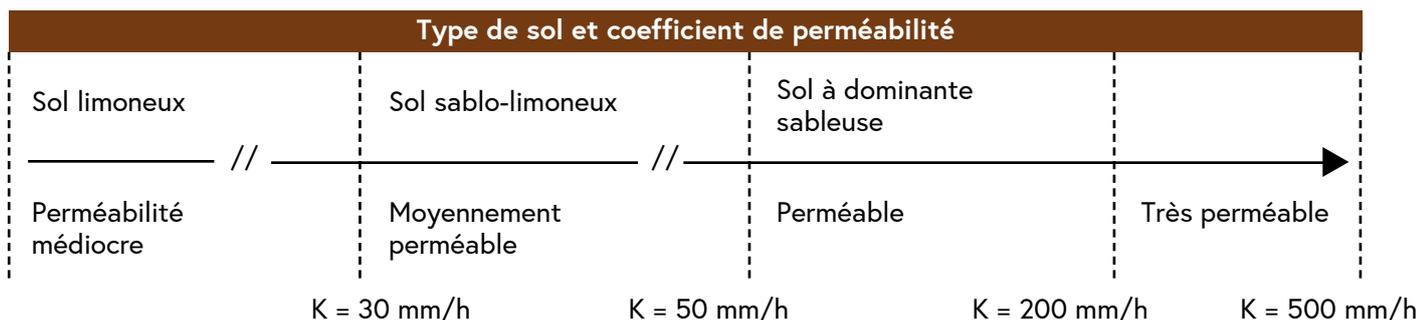
Plus techniquement, la perméabilité correspond à la capacité d'un sol à infiltrer l'eau. Elle est évaluée par le coefficient de perméabilité K, qui indique une hauteur d'eau infiltrée par unité de temps, exprimée en millimètres par heure (mm/h). Ce coefficient ne peut être établi que par des essais de percolation : un trou rempli d'eau dont on mesure la baisse de niveau dans le temps. Si le sol est relativement homogène, un trou de 50 à 70 cm de profondeur suffit pour mesurer sa perméabilité. Dans le cas contraire, il peut être nécessaire de creuser jusqu'à 1,50 m de profondeur pour obtenir une mesure plus représentative.

Le coefficient de perméabilité permet de classer les sols dans plusieurs catégories : d'imperméable à perméable en grand (voir tableau ci-dessous). Dans l'ANC, il sert à définir le mode de traitement d'une filière traditionnelle ou à estimer la capacité d'infiltration des eaux traitées dans le sol en sortie de filtres à sable, de microstations ou de filtres plantés de roseaux.

Si la réglementation sur l'ANC utilise le coefficient de perméabilité comme valeur de référence, elle n'impose paradoxalement pas d'étude de sol pour pouvoir le mesurer. Sans étude approfondie, le particulier doit donc se fier à l'expérience de l'installateur, aux conseils du Spanc, ou aux dires de ses voisins qui auraient récemment fait installer un nouveau dispositif. Le risque de choisir une filière inadaptée n'est alors pas à exclure, les sols étant plus ou moins hétérogènes, même à l'échelle d'une parcelle.

Si le sol est très peu perméable, la réglementation préconise un traitement par un sol artificiel : un filtre à sable, un lit filtrant à massif de zéolithe ou un tertre d'infiltration. Dans le cas des filtres à sable verticaux non drainés, une étude de la nature du sol à grande profondeur est alors préférable, puisque ces filières impliquent un rejet des eaux traitées entre 1,10 et 1,70 m de profondeur.

Si le sol de la parcelle offre une perméabilité comprise entre 15 et 500 mm/h, la réglementation autorise l'épandage dans le sol en place, les sols à dominante sableuse ou les sols sablo-limoneux offrant aux filières traditionnelles les meilleures conditions d'infiltration. Pour les sols fissurés, elle préconise un traitement par lit filtrant vertical non drainé, et la norme NF DTU 64.1, qui fixe les règles de l'art dans l'ANC, recommande en plus la mise en place d'une géogrille en fond de fouille et d'un film sur les parois latérales pour garantir la tenue du filtre.



Source : norme NF DTU 64.1



DR

Avant de réaliser les tests de perméabilité, le chargé d'études effectue plusieurs trous à la tarière pour avoir un aperçu général du sol de la parcelle.



DR

En plus de la mesure de la perméabilité, la tranchée réalisée lors des essais Matsuo fournit une lecture pédologique de la parcelle.



DR

L'outillage pour la méthode Porchet est simple. Il se limite à une tarière pour faire les trous, un bidon d'eau, un flotteur relié à un flacon d'eau gradué et un chronomètre.



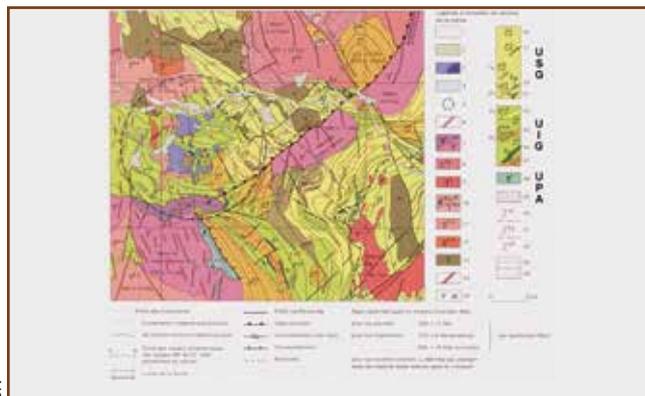
DR

Certains fabricants proposent des perméamètres automatiques, plus rapides et plus faciles à utiliser que les méthodes traditionnelles.



DR

Contrairement à la méthode Porchet, le perméamètre de Guelph ne nécessite pas de saturation en eau du sol. Il est par conséquent plus rapide à mettre en œuvre.



DR

Avant de partir sur le terrain, un bon prescripteur d'ANC doit prendre connaissance de la carte géologique au 1/50 000 de la région pour connaître le substratum de la parcelle. Les cartes pédologiques de la chambre d'agriculture ou des coopératives viticoles, de même que les dossiers de déclaration ou d'autorisation de forages disponibles auprès de la commune, fournissent aussi des données intéressantes, à condition qu'ils soient accessibles.



SIMBIOSE® Stations d'épuration à culture fixée immergée aérée pour Assainissement Non-Collectif, Collectif et Industriel de 4 à 1.000 EH

Gamme des stations SIMBIOSE®

Agrément national - 2013-013

- SB6 (4/5/6EH)
- SB8 (7/8EH)
- SB13 (9 à 13EH)
- SB > 20 EH



AQUAPLUS



LABEL ANC

- Zéro vidange sur plateforme
- Entretien SAV opérationnel
- Suivi in-situ indépendant

SIMBIOSE® et Assurances = Couverture totale de la filière sans surprise

Les stations SIMBIOSE® SONT COUVERTES par une Assurance Responsabilité Civile (RC) et Décennale venant en complément de l'Assurance Décennale de l'entreprise de pose et permettant ainsi une couverture intégrale de la filière ANC SIMBIOSE® posée.

Retrouvez le communiqué et l'attestation d'assurance sur notre site internet www.simbiose.fr

ALISTEP® Stations d'épuration à filtres plantés de roseaux pour assainissement collectif de 21 à 2.500 EH



Gammes des produits ALISTEP® :

- Dégrilleur à barreaux
- Déversoir d'orage
- Ouvrage de chasse pendulaire :
 - Cuve, chasse pendulaire (sous Brevet Européen), Caillebotis,
- Canal de comptage
- Compteur de bâchées
- Et tout accessoire et composant :
 - d'une station d'épuration d'eaux usées (STEP)
 - d'une station de production d'eau potable

ABAS - PA du Moulin Neuf - 56130 PÉAULE

Tél. 00 33 (0)2 97 42 86 32 - Fax 00 33 (0)2 97 42 96 55

contact@abas.pro - www.simbiose.fr

contact@alistep.com - www.alistep.com

Pour l'évacuation des eaux traitées en sortie d'un dispositif agréé, la réglementation autorise un rejet dans le sol si sa perméabilité est comprise entre 10 et 500 mm/h. Dans le cas où le sol en place ne garantit pas cette perméabilité, les eaux peuvent être réutilisées pour l'irrigation souterraine du jardin, ou drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel, sous réserve d'une autorisation de l'autorité compétente.

DES MÉTHODES PLUS OU MOINS ADAPTÉES

Il existe plusieurs méthodes de détermination de la perméabilité du sol, mais les plus courantes dans l'ANC sont la méthode Porchet et le perméamètre de Guelph. Les essais Lefranc sont surtout réservés aux forages, et la méthode de mesure à double anneau est plutôt adaptée aux études de dimensionnement des noues ou des fonds de bassin pour le pluvial.

La méthode Porchet mesure la perméabilité du sol à saturation. En résumé, elle recrée des conditions extrêmes en ajoutant des volumes d'eau successifs, pour saturer le sol en eau et obtenir ainsi une valeur de la perméabilité comme lors d'une pluie intense ou d'une inondation. « Cette méthode fournit une version pessimiste de la capacité d'infiltration de la parcelle, puisqu'il s'agit de conditions souvent exceptionnelles », explique Jean-Christophe Lesage, directeur du bureau d'études Hydrosol.

La norme NF DTU 64.1 fait référence à cette méthode pour interpréter le classement des sols et définir le dimensionnement des tranchées d'épandage. La description du protocole est cependant très minimaliste, et les applications sur le terrain peuvent varier entre les professionnels. Si le bureau d'études est consciencieux, il réalise au moins trois mesures sur la parcelle, en autant de points différents sélectionnés à partir d'une dizaine de trous réalisés au préalable pour connaître l'hétérogénéité du sol. Certains spécialistes du sol comme Jean-Claude Chosset, auteur de l'ouvrage *La Mesure de la conductivité hydraulique dans les sols - Choix des méthodes*, préconisent même six tests au moins pour écarter tout risque d'erreur.

Cette méthode normalisée est la plus utilisée par les bureaux d'études, car l'outillage est rudimentaire : une tarière pour faire les trous, un bidon d'eau, un flotteur relié à un flacon d'eau gradué et un chronomètre. Lorsque le sol est trop dur ou trop hétérogène, une bêche ou une pelle peuvent aussi être utilisées. Dans le cas d'un sol argileux, les parois du trou doivent être

scarifiées pour faire disparaître le lissage occasionné par la tarière, et il est recommandé de réaliser un lit de gravier au fond du trou.

Les tests de perméabilité sont toujours réalisés à l'eau claire. Les eaux qui sortent de la filière de pré-traitement contiennent pourtant toujours une part de matières en suspension, mais cela ne joue pas sur la mesure. « *Les phénomènes de colmatage ne peuvent pas apparaître pendant la durée du test car les développements bactériens se font toujours sur le long terme* », explique Jacques Delfosse, formateur à l'Office international de l'eau. « *Si l'effluent est bien traité, et si la filière de traitement est bien installée et correctement dimensionnée, il n'y a pas de raison pour que cela colmate* », ajoute Jean-Pierre Dautais, docteur en science du sol et ancien consultant en ANC, aujourd'hui inventeur.

Cette méthode normalisée a cependant un inconvénient : elle est longue à mettre en œuvre. En effet, le technicien doit verser régulièrement de l'eau dans les trous pour garantir les conditions de saturation

du sol. On parle alors d'imbibition du terrain. « *La norme préconise un temps de saturation de quatre heures, mais sur le terrain, celui-ci varie souvent entre deux et parfois six heures, selon la nature du sol* », détaille Jean-Christophe Lesage. Les volumes d'eau ajoutés peuvent varier de 2 à 4 litres pour un terrain peu perméable, jusqu'à 50 litres pour un terrain très perméable. Pendant ce temps, le chargé d'études en profite pour faire des sondages, étudier la topographie et la pédologie de la parcelle, mais aussi faire de la pédagogie auprès de son client, par exemple sur le fonctionnement des différents dispositifs d'ANC et l'intérêt de leur entretien.

En fin de période d'imbibition, il installe le flotteur dans le trou, prend la première mesure du niveau d'eau et lance le chronomètre. Le test dure 10 minutes seulement, mais il doit être renouvelé plusieurs fois pour être certain de la représentativité de la mesure. En général, le niveau d'eau infiltré correspond à un demi-litre en une heure pour un sol argileux, et jusqu'à plusieurs litres pour un sol sableux. « *Je recommande toujours*



Quest
ENVIRONNEMENT
L'alternative à la Microstation

4 étages de filtration

Pose en nappe phréatique

25 ans de durée de vie

FABRIQUE EN FRANCE

Exclusivité

- Bassin de chasse avec mousse filtrante qui protège l'installation.
- Regard de collecte permettant de mesurer les effluents à la sortie de la filière.

Filière à Zeolithe

BFC5 EH	BFC6 EH	BFC7 EH	BFC9 EH
BFC10 EH	BFC12 EH	BFC15 EH	BFC20 EH

Au dessus de BFC20 EH - nous consulter

agrément N°2012-033-mod01-ex101 à ex107

- Rapide à installer, faible emprise au sol.
- Autonome, fonctionne sans électricité.
- Bilan sur 15 ans sans comparaison : performance, sécurité, longévité...
- Éligible à l'éco-prêt.

GREELLE ENVIRONNEMENT ENGAGEMENTS

RENSEIGNEMENTS
QUEST ENVIRONNEMENT
1467 Route des Andoulins
83210 Solliès Toucas
Tél : 04 94 12 00 93
Fax : 09 70 29 19 50
www.ouest-environnement.com

à nos techniciens de renouveler deux ou trois fois la mesure à partir du bidon gradué pour être certains d'avoir la valeur de perméabilité la plus précise », détaille le directeur d'Hydrosol. Et quand il pleut ? Il vaut mieux poser un anneau autour du trou pour empêcher le ruissellement dans le fond et éviter ainsi les erreurs de mesure.

Avec la méthode Porchet, il faut donc être patient. « Si le technicien veut gagner du temps en raccourcissant le temps de mise à saturation du sol, il risque de surestimer la perméabilité du sol et donc de prescrire une filière de traitement inadaptée », avertit Jean-Christophe Lesage. Au Canada, des tests de percolation utilisant une méthode Porchet à niveau variable sont couramment utilisés. « Ces tests ne durent au total que 15 minutes, et ils ont le mérite de fournir une indication tout aussi intéressante », signale Jean-Pierre Dautais.

Certains fabricants comme SIG France proposent aussi des outils plus sophistiqués qui permettent de s'affranchir de l'éprouvette et du chronomètre. Son

infiltromètre à charge constante selon la méthode Porchet dispense de la présence du chargé d'études pendant toute la phase de saturation. Fonctionnant sur batterie, il peut faire gagner du temps sur le terrain, à condition que l'utilisateur ait bien estimé la réserve d'eau pour toute la phase de test, et que le perméamètre ne tombe pas en panne.

LES AUTRES MÉTHODES D'ÉVALUATION

Contrairement à la méthode Porchet à niveau constant, le perméamètre de Guelph ne nécessite pas de saturation en eau du sol et il est par conséquent beaucoup plus rapide. Le matériel coûte plus cher, il est aussi plus lourd à manipuler et plus fragile. Le tube avec un flaconnage en verre mesure 1,50 m de haut, soutenu par un support métallique sur un trépied à poser sur le sol au dessus du trou. Transporté dans une mallette de plus de 20 kg, son assemblage sur place peut s'avérer compliqué pour un débutant.

Systemes d'inspection IBAK conçus sur le principe modulaire

MainLite easy avec le BP100

MainLite Fit avec le BP100

T76/ ORPHEUS 2

IBAK

YouTube Facebook Twitter

www.ibak.de

Pour Jean-Christophe Lesage, cette méthode ne permet pas de se rapprocher de la réalité de terrain aussi bien que la méthode Porchet : « *Des eaux infiltrées sous 1,50 m de pression, ça n'existe pas dans l'ANC. La perméabilité est donc surestimée, ce qui peut par la suite poser des problèmes de colmatage dans la filière de traitement.* » Jacques Delfosse n'est pas de cet avis : « *Le perméamètre fonctionne selon le principe de la bouteille de Mariotte. Il n'y a pas à proprement parler de colonne d'eau de 1,50 m, tant que le niveau d'eau ne descend pas sous l'extrémité du tube d'entrée d'air.* »

Enfin, les essais Matsuo peuvent aussi servir dans l'ANC, à condition que le bureau d'études possède un tractopelle. En effet, cette méthode consiste à creuser une tranchée rectangulaire de 2 à 3 m de profondeur, pour ensuite la remplir d'eau et mesurer la baisse de niveau à l'aide d'un repère sur la tranchée ou d'une mire de géomètre. Pour calculer la valeur du coefficient K, il faut au préalable mesurer la surface du fond de la tranchée et jauger le débit d'eau du

tuyau d'arrosage afin de connaître le volume d'eau injectée. Comme le perméamètre de Guelph, il s'agit d'une mesure à niveau variable sans saturation en eau du sol. Les tests durent entre 10 minutes et 3 heures selon la nature du sol.

AU MOINS 300 LITRES D'EAU PAR TEST

Son principal inconvénient est qu'il faut beaucoup d'eau. « *Nous apportons toujours nos cuves de 300 litres pour réaliser les tests, mais il nous arrive parfois d'avoir à demander au propriétaire de brancher son tuyau d'arrosage pour continuer de remplir le trou* », reconnaît Jean-Christophe Lesage.

Cette méthode nécessite aussi une grande précision lors de la mesure de la surface de la tranchée. « *Le sol et les angles doivent être aplanis au maximum*, avertit le directeur d'Hydrosol. *Une imprécision sur la longueur ou la largeur du trou peut en effet entraîner une erreur de 20 à 30 % sur la mesure du K.* » Cette méthode est donc moins précise que la

DBO EXPERT FRANCE ADVANCED **ENVIRO))SEPTIC**
Préserver l'équilibre de la nature.

Et si on parlait performances et qualité épuratoire ?

8, 9 & 10 Octobre 2019 Salon Atlantica La Rochelle Hall D Est - Stand D13	16 & 17 Octobre 2019 Rencontres nationales de l'ANC Dijon Stand 65	29 & 30 Janvier 2020 Carrefour de l'eau Rennes Hall 4 - Stand 422
---	--	---

DBO Expert France - La croix rouge - 35530 Brécé - Tél : 02 99 62 54 95
www.dboexpert-france.fr

jetly *Ma préférence*

Pompes
Réservoirs
Accessoires

Le relevage

POMPES
de relevage

• VIDE-CAVES POUR EAUX CLAIRES ET D'INFILTRATION

• POMPES POUR EAUX USÉES ET CHARGÉES

VERTY NOVA NOVA 200 AUT DR BLUE AUT SEMISOM 200/400 AUT FERA VS SEMISOM M

POSTES
de relevage ANC

pour assainissement autonome

ALTIBOX VS
pour eaux usées après traitement

ALTIBOX 1000 ALTIBOX 1500 ALTIBOX 2000

ALTIBOX 500 ALTIBOX 800 ALTIBOX 1100

Les postes de relevage ALTIBOX sont conçus pour évacuer toutes les eaux usées domestiques en sortie de fosses toutes eaux et/ou en sortie de filtre à sable vertical drainé.

ALTIBOX "VS VERTE"

Pompes à sortie verticale

NOVA UP 600 AUT DR STEEL 37 AUT

STATIONS
de relevage RÉSEAU COLLECTIF

pour maison individuelle

pour collectivités

FEKAS ENTER MONIBOX / MODULOBOX FEKAS DSD BROS DRP COLLECTIF PR R7 POLYBOX 1000 POLYBOX 2000 COLLECTIF PR

jetly *Ma préférence*

Votre partenaire toujours disponible

méthode Porchet ou le perméamètre de Guelph, mais elle offre un avantage : « En creusant ainsi sur la parcelle, nous obtenons une étude pédologique bien plus précise qu'avec un trou de 60 cm réalisé à la tarière, sachant en outre que certains modes de traitement comme le filtre à sable non drainé impliquent un rejet des eaux traitées à plus d'un mètre de profondeur. »

L'EAU, LE SOL ET LE SUBSTRATUM

Pour les spécialistes du sol, la mesure de la perméabilité du sol ne serait au final qu'un paramètre à prendre en compte parmi d'autres. « Les risques d'erreur sont réels : ils peuvent atteindre un rapport de 1 à 5 selon les conditions de test », avertit Jacques Delfosse. En outre, les calculs sont faits pour estimer un débit. « Or le dimensionnement d'une zone de traitement ou d'infiltration ne dépend pas uniquement de ce paramètre, mais plutôt du volume d'eau tamponné dans le filtre, fait-il remarquer. Et le débit d'entrée des effluents prétraités est extrêmement fluctuant dans l'ANC. Quelle est alors la vraie vitesse de l'eau et quel est le coefficient de sécurité pour le dimensionnement d'un épandage ? »

La mesure de la perméabilité du sol devrait donc accompagner le raisonnement, pas s'y substituer. « L'arrêt sur les prescription donne l'impression que tout dépend de cet unique facteur, c'est aberrant », regrette Jacques Delfosse. En plus de réaliser les tests, l'observation de la topographie et l'estimation de l'homogénéité du terrain sont essentielles. « Une lecture topographique de la parcelle et les test tactiles du sol sur les différents trous réalisés à la tarière fournissent bien plus d'informations que les tests de perméabilité, insiste Jean-Pierre Dautais. Et sur ces points, la norme comme la réglementation restent malheureusement très évasives. »

En effet, la présence de cailloutis dans le sol peut influencer l'écoulement des eaux traitées. Si le pendage de la couche géologique n'est pas dans le sens de la pente, les eaux traitées risquent aussi de ne jamais s'infiltrer. « Lorsqu'un épandage est installé sur un terrain meuble avec un rocher en contre-bas, les eaux traitées risquent de stagner, ajoute Jean-Christophe Lesage. Un ANC placé au bord d'un talus, avec un substratum peu perméable, risque lui aussi de poser des problèmes de ruissellement à l'avenir. » Une étude de sol peut donc s'avérer essentielle pour éviter les mauvaises surprises, à condition qu'elle soit complète et précise.

Sophie Besrest

Partenaire presse

Journ'eau
La lettre des acteurs de l'eau

Spanc Info
Association de l'assainissement non collectif

DIJON

Parc des expositions

16&17 octobre 2019

RENCONTRES NATIONALES des acteurs de l'ANC

Séparer, valoriser et traiter
les eaux usées à la source



www.rencontres-anc.com

@RencontresANC

Un événement



Avec le soutien de



COMPARAISON

Pourquoi votre avis d'agrément annonce-t-il un coût inférieur en cas de souscription d'un contrat d'entretien ?

Propos recueillis par Sophie Besrest



PATRICE FOLLIOT,
directeur commercial d'Hydréal

› Les urgences coûtent plus cher qu'une maintenance régulière

Basée à Rouen, notre société fête cette année ses trois ans d'existence. Notre filtre compact de 5 EH à base de coquilles de fruits à coques a été agréé en septembre 2017. Le reste de la gamme a reçu l'agrément en mars 2019.

Pour nos dispositifs de 5 EH à 20 EH, nous annonçons en effet des coûts sur quinze ans inférieurs de 1 500 € HT à 2 000 € HT selon les dispositifs, si l'utilisateur s'engage à souscrire un contrat d'entretien. Notre objectif est évidemment d'inciter nos clients à entretenir au mieux leur équipement et d'en garantir ainsi un fonctionnement optimal. Pour cela, nous travaillons avec l'entreprise spécialisée Assisteaux qui, en plus de

la maintenance, se charge de la mise en service de nos filtres compacts après leur installation.

Nos dispositifs fonctionnent sans équipement électrique. L'élément qui demande le plus d'attention est l'auget flottant, une chasse qui alimente la rampe de répartition de manière à optimiser la répartition des eaux prétraitées sur toute la surface du filtre. Sa tête doit être nettoyée régulièrement, car si des matières s'accumulent, elle peut ne pas flotter correctement sur l'eau. En outre, cet auget est monté sur un flexible en PVC, une pièce d'usure qui doit être changée tous les deux ans.

De même, le nettoyage de la rampe de répartition est essentiel pour éviter l'accumulation de biofilm qui finirait par perturber la répartition des effluents prétraités à la surface du filtre. Il faut aussi scarifier la surface du massif filtrant avec un râteau. Enfin, le pré-filtre de la fosse toutes eaux doit être lavé au jet pour éviter une éventuelle mise en charge. Il faut encore contrôler les regards et les ventilations, et mesurer la hauteur de la boue et de la croûte pour programmer une vidange si nécessaire. Toutes ces opérations pourraient être réalisées par un autre prestataire de maintenance, ou par l'utilisateur lui-même à condition qu'il se l'impose. Mais pour le remplacement des composants, il est tout de même préférable de faire appel à une personne qualifiée.

Lors de la rédaction de notre guide de l'utilisateur, nous avons donc présenté à l'organisme évaluateur une feuille de calcul qui démontre la répercussion sur le long terme des frais d'entretien hors contrat. Si le dispositif n'est ni surveillé ni entretenu, l'utilisateur risque tôt ou tard d'appeler en urgence une entreprise de maintenance, qui facturera son déplacement et son intervention au tarif le plus élevé. Faute d'entretien, le massif filtrant risque en outre de colmater et il faudra alors le remplacer avant les dix ans prévus. Or le coût de remplacement du massif revient à 1 300 € environ. Notre offre de contrat s'élève à 75 € par an pour une visite biennale de la société de maintenance, comprenant le déplacement, le contrôle et l'entretien. À

chaque installation nouvelle, nous offrons à l'utilisateur, au choix, la mise en service ou un entretien après la première année d'utilisation. Ensuite, le contrat est établi pour deux ans et renouvelé par tacite reconduction tous les deux ans. Aujourd'hui, les trois quarts de nos clients le souscrivent, ce qui est plutôt encourageant. Pour notre gamme de microstations aussi, les coûts sont moins élevés en cas de signature d'un contrat de maintenance, mais la différence est moins significative que pour nos filtres compacts, car les éléments à contrôler sont plus complexes. ■

➤ D'autres fabricants devraient s'engager dans la démarche

Notre société a reçu son premier agrément en 2012. Depuis, notre gamme de microstations de 5 EH à 12 EH a été agréée, ainsi que notre deuxième génération de filtres compacts à base de coquilles de noix de 4 EH à 20 EH.

En 2007, la société de maintenance Assisteaux a rejoint notre holding F2F. En plus de l'offre de maintenance de nos dispositifs, nous travaillons en partenariat avec cette société sœur depuis quatre ans pour la mise en service gratuite de nos produits. Pour cela, il suffit au particulier de renvoyer le coupon réponse en lettre T glissé dans la documentation générale du produit. Lors de la visite du technicien d'Assisteaux, l'utilisateur est informé des avantages du contrat d'entretien. Car notre objectif est bien de privilégier le préventif plutôt que le curatif. Plus tôt nous intervenons sur le dispositif, plus la durabilité du produit est garantie.

Nous annonçons en effet des coûts sur quinze ans inférieurs en cas de souscription d'un contrat d'entretien, pour tous nos filtres compacts et les modèles de 5 EH et 6 EH de nos microstations. Lorsque nous avons présenté nos arguments en ce sens à l'organisme certificateur, il nous a fait confiance. Dans le cas des filtres compacts, les opérations régulières d'entretien et le remplacement des pièces d'usure, comme le flexible et la tare d'auget, sont essentiels pour éviter les dysfonctionnements. Pour les microstations, le filtre à air de la pompe à injection d'air doit normalement être changé tous les ans.

Avec notre partenaire, nous avons donc négocié des prix compétitifs pour inciter les usagers à souscrire un contrat et à éviter de devoir payer d'éventuels déplacements et interventions en urgence. Dans



GÉRALD BAUDRY,
directeur commercial et marketing de Simop

notre guide de l'utilisateur, nous détaillons tous les points de contrôle et les actions à mener pour ces opérations de contrôle. Si l'utilisateur choisit de ne pas souscrire d'entretien auprès de notre prestataire agréé, ces prescriptions devront être impérativement respectées, et le tableau de suivi de l'installation devra être complété par l'autre prestataire ou par lui-même. Ces éléments avec leurs justificatifs lui seront demandés lors d'une expertise ou d'un éventuel dysfonctionnement du dispositif.

La visite de maintenance a lieu un an après l'installation, puis tous les deux ans pour un montant de 70 € HT par an pour nos filtres compacts, et tous les ans pour nos deux modèles de microstation au prix de 130 € HT hors fournitures. Bien entendu, si un problème survient quelques mois avant la visite prévue, notre prestataire ne facture pas de prestation supplémentaire.

Nous sommes encore peu de fabricants sur le marché à proposer ce type d'offre, et je m'en étonne. Depuis le début, la profession défend l'entretien obligatoire des dispositifs. Car avec la pose, c'est la clé de la réussite pour un ANC. Il est vrai cependant que les sociétés de maintenance étaient encore peu nombreuses il y a dix ans. Mais aujourd'hui, le réseau est suffisamment développé pour couvrir les besoins à l'échelle nationale. ■

PORTRAIT DE SPANC

L'ANC en milieu pastoral



D. VIET

Le parc naturel régional des Grands Causses a attribué une mission supplémentaire aux agents de son Spanc : l'animation pour le traitement des effluents non domestiques provenant des élevages d'ovins ou d'autres activités artisanales. La réglementation de cette activité est ancienne et mal appliquée. Les eaux blanches issues des eaux de lavage des salles de traite sont pourtant quatre fois plus chargées que les effluents domestiques.



MÊME SI VOUS n'avez jamais mis les pieds en Aveyron, vous en connaissez sûrement le produit le plus célèbre : le roquefort, qui ne peut être affiné que dans des grottes situées à Roquefort-sur-Soulzon. Si ce bourg de 600 âmes ne profite guère de cette célébrité et se dépeuple depuis un demi-siècle, son fromage reste le principal moteur

Une vingtaine de communes du parc naturel régional des Grands Causses ont été distinguées par l'Unesco, reconnaissant leur valeur universelle comme « paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen », dont Roquefort-sur-Soulzon où se trouvent les caves qui servent à affiner le célèbre roquefort.

économique de toute cette région, par l'élevage des brebis en zone rurale, et en zone urbaine par les sites de préparation et d'expédition du roquefort, ainsi que par le travail du cuir.

Sans lui, ce territoire serait l'un des plus pauvres de France, car il est couvert de causses, ces grands plateaux calcaires de type karstique où la pluie s'infiltrerait dans la moindre faille et laisse le sol desséché en permanence. Ces causses sont une autre spécialité de l'Aveyron, qu'il partage avec la Lozère et les franges nord du Gard et de l'Hérault. On en compte une multitude, dont la superficie va de moins d'un hectare à plus de 1 000 km².

La tradition distingue cinq causses majeurs, dont le Larzac qui fut pendant dix ans un haut lieu de la contestation contre l'extension d'un camp militaire, dans la foulée de Mai 68. Une fois retombée la fièvre révolutionnaire, ces territoires se sont retrouvés menacés d'une désertification accrue. La solution trouvée pour combattre ce déclin a été de les regrouper dans une structure commune, le parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC), créé en 1995.

> Fiche d'identité

Nom : Spanc du syndicat mixte du parc naturel régional des Grands Causses

Statut : régie

Siège : Millau (Aveyron)

Responsable du Spanc : Laurent Danneville

Effectifs du Spanc : 4 personnes

Territoire du Spanc : 67 communes, 2 521 km²

Nombre de dispositifs : 7 500 environ

Compétences et redevances :

- contrôle d'une installation neuve : 80 € ;
- contrôle de l'exécution des travaux : 80 €
- diagnostic initial et contrôle périodique tous les huit ans : 256 €, soit 32 €/an
- contrôle en cas de vente : 80 €
- diagnostic des ANC entre 21 EH et 199 EH tous les quatre ans : 280 €, soit 70 €/an

Sebico

Filtre compact Biomeris

Procédé breveté de culture fixée sur média minéral



**POUR RÉSIDENCES
PRINCIPALES OU
SECONDAIRES,
ET PETITES COLLECTIVITÉS**



ÉCONOMIQUE

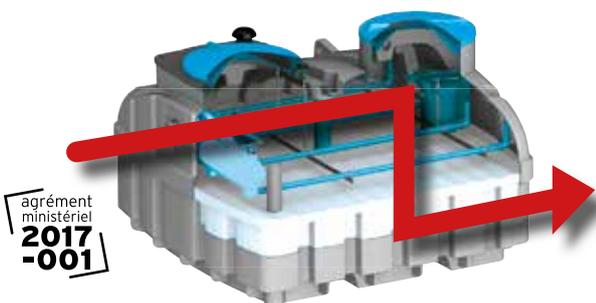


ÉCOLOGIQUE

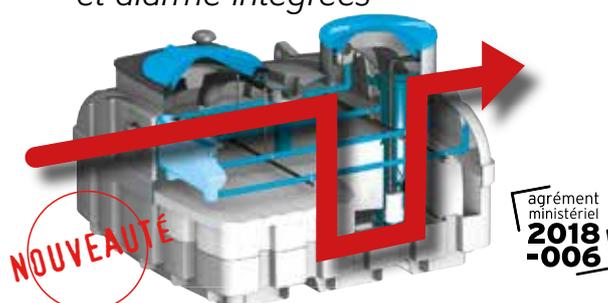
CONÇU ET FABRIQUÉ EN FRANCE

* pour le modèle à sortie basse gravitaire

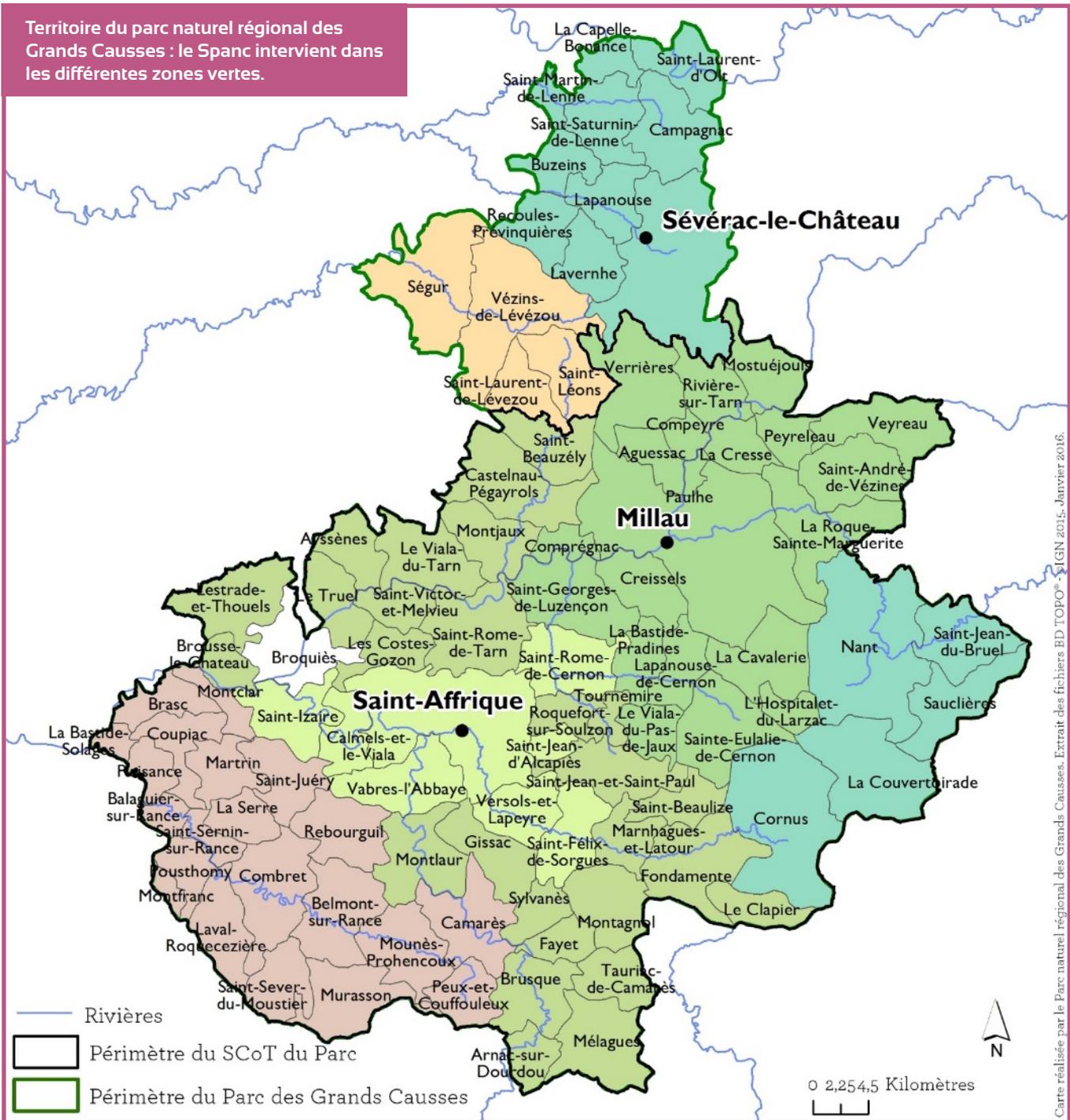
sortie basse



sortie haute avec pompe
et alarme intégrées



Territoire du parc naturel régional des Grands Causses : le Spanc intervient dans les différentes zones vertes.



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Extrait des fichiers ED TOPO® - IGN 2015, Janvier 2016.

Sur 3 280 km², il regroupe 93 communes et 68 000 habitants, dont 36 000 dans les agglomérations de Millau et de Saint-Affrique. Hors de ces deux zones, la densité moyenne tombe à 12 habitants au kilomètre carré ; la plupart d'entre eux relèvent donc de l'assainissement non collectif.

Une autre particularité de ce territoire est que le contrôle de l'ANC a été confié en 2003 au syndicat mixte gestionnaire du PNRGC par 67 de ses 93 com-

munes. C'est une conséquence logique de ses spécificités géographiques : dans les zones karstiques, l'eau est rare en surface, et les pluies abondantes qui s'infiltrent dans les failles sont très sensibles à la pollution. Sur la quarantaine d'employés du parc naturel régional, une dizaine sont ainsi affectés à la protection et à la gestion de la ressource en eau : rivières, zones humides, inondations, etc. Leur confier la gestion du Spanc allait de soi.

Deux groupements de communes du PNRGC ont toutefois conservé leur autonomie dans ce domaine : la communauté de communes de Lévézou Pareloup, au nord-ouest, et le syndicat intercommunal de la vallée du Rance, au sud-ouest. De ce fait, si l'on recense environ 10 000 dispositifs d'ANC sur le territoire du parc, le Spanc du syndicat mixte n'en contrôle qu'environ 7 500.

Au lancement du service, quatre techniciens ont été recrutés par le biais d'emplois jeunes. Jusqu'en 2008, le Spanc était financé majoritairement par les aides de l'État, mais aussi par l'agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) et, pour une faible part, par des contributions des communes. Ce n'est qu'en 2009 que les usagers reçoivent leur première redevance sur l'ANC. Le montant de la redevance de contrôle périodique s'élève à 256 €, annualisée à 32 € par an sur huit ans. « *L'annualisation de la redevance est le meilleur moyen pour mettre à jour les changements de propriétaires* », signale Sylvie Sère, secrétaire du Spanc.

Les deux autres Spanc intervenant sur le territoire du parc appliquent cependant des tarifs bien inférieurs : 50 € pour un contrôle tous les huit ans pour l'un, et une



La ville de Millau, où siège le Spanc, se situe dans une large vallée, entourée de combes entrecoupées de ravins. Le viaduc de Millau est connu pour être l'ouvrage de tous les records. Long de 2 460 m, son point le plus élevé atteint 343 m, soit 19 m de plus que la Tour Eiffel.



Le Spanc des Grands Causses est basé à Millau dans la maison du parc naturel régional. De gauche à droite : Alexandre Greffier, Lucile Chevalier, Laurent Danneville (responsable du Spanc) et Maxime Pétraud. Le service emploie aussi Florent Pradeilles depuis 2015.



MONOBLOCK



- ULTRA COMPACTE ET ROBUSTE
- SANS ÉLECTRICITÉ
- INSTALLATION RAPIDE ET ÉCONOMIQUE
- AGRÉMENT MINISTERIEL

PROPOSÉS EN:

- SORTIE GRAVITAIRE
- SORTIE HAUTE (OPTION)

30
ANS



BIOROCK
assainissement non collectif

GARANTIE BIOROCK:
25 ANS SUR LES CUVES*
10 ANS SUR LE MEDIA*

► N°Vert 0800 73 00 53

redevance de 100 € avec des périodicités variables selon le niveau de conformité et le type de filière pour l'autre. « *La structure du service au PNRGC est plus complète : quatre techniciens à temps plein, une secrétaire à mi-temps, 15 % du temps du chef comptable et 30 % du temps du responsable du service, calcule Alexandre Greffier, spanqueur au parc. Notre budget prend en compte le temps réel et tous les moyens mis en œuvre pour garantir le service. C'est un service indépendant financièrement.* »

Le Spanc est en outre doté d'un conseil d'exploitation auquel il présente tous les ans ses projets de budget et ses comptes annuels. Ce conseil est composé de six membres : quatre représentants du comité syndicat du parc, un de l'AEAG et un du Satese de l'Aveyron. En 2012, une commission consultative des services publics locaux a aussi été mise en place, à laquelle participent, en plus des élus et des membres du parc, quatre associations locales dont deux associations de consommateurs, l'UFC-Que Choisir et la CLCV.

Depuis 2009, le PNRGC affiche un bilan financier ex-

cédentaire de l'ordre de 188 000 €. Mais avec la fin des aides annoncée par l'AEAG, un déficit de 43 000 € est à prévoir pour 2020 et de 39 000 € pour 2021. Pour l'animation du Spanc, les élus réfléchissent déjà à une augmentation progressive ou ponctuelle des montants des redevances. « *C'est le conseil d'exploitation qui tranchera* », précise Laurent Danneville, responsable du Spanc et directeur du pôle ressources naturelles et biodiversité. En 2018, les aides à l'animation s'élevaient à environ 11 600 €. L'État a aussi versé 13 000 € de contribution au salaire d'une technicienne, recrutée dans le cadre des emplois d'avenir, mais cette aide ne sera pas reconduite.

VERS LA FIN DES AIDES À LA RÉHABILITATION

En 2018, 1 519 installations seulement étaient jugées conformes sur les 6 809 installations déjà contrôlées, soit 22 % du parc d'ANC environ. Ce taux de conformité est cependant très variable suivant les communes (de 8 % à 67 %), quatre communes



SB

À la sortie de sa formation en 2015, Lucile Chevalier a rejoint le Spanc des Grands Causses. Licenciée en protection de l'environnement avec l'option gestion et traitement des eaux et des sols, elle a suivi en 2018 une formation de deux jours à l'association Eau fil de l'eau, en même temps que ses trois autres collègues du Spanc. En 2019, elle a assisté à une formation spécifique sur l'étude des sols au CNFPT de Montpellier.



SB

Alexandre Greffier est entré au Spanc à sa création en 2003. En seize ans, il a suivi quatre formations, dont une sur la géologie au BRGM à Lodève. Il est aussi membre de l'association Spanc Aveyron depuis son lancement en 2004.

seulement dépassant les 50 % de conformité.

Des opérations de réhabilitation ont commencé dès 2005, avec notamment un programme concernant une quarantaine de dispositifs situés dans le bassin de l'Espérelle, une source captée pour l'alimentation en eau de Millau. D'autres opérations plus petites ont suivi, toujours pour protéger des captages d'eau potable. En 2015, le Spanc a donné un coup d'accélérateur dans ce domaine : depuis lors, environ 200 dispositifs ont été réhabilités, pour un montant de travaux de 1,4 M€, dont 800 000 € d'aides de l'AEAG et 21 000 € de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Le service ne coche pourtant pas cette compétence dans son RPQS, considérant qu'il n'exerce pas officiellement cette mission. Il sert pourtant de boîte aux lettres, il aide les usagers à monter leur dossier et il passe des conventions de mandat dans le cadre d'opérations groupées, comme tout bon Spanc qui choisit de prendre cette compétence.

De toute façon, c'est du passé : en 2018, aucun ANC n'a été subventionné par l'agence de l'eau, au motif que les dossiers de candidature étaient incomplets.



SB

Chacun de quatre spanqueurs dispose de son propre véhicule de fonction. Dans leur voiture, les techniciens emportent tous les équipements nécessaires au contrôle, dont une canne à boue pour mesurer la hauteur de la croûte et de la boue dans la cuve.

Micro-stations d'Épuration Biologique Agréées AQUATEC® et Stations semi-collectives et collectives jusqu'à 800 EH



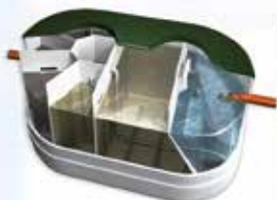
STATIONS AQUATEC®

Diamètre 1,40 m - Hauteur 2,2 m
Gamme Monocuve en 4, 6, 8, 10, 13, 21 EH
et 17 EH en cours d'homologation



MINI-STATIONS D'ÉPURATION SEMI-COLLECTIVES ET COLLECTIVES MONOBLOC COMPACTES

Jusqu'à 800 EH



Filières à zéolithe ZEOCOMPACT®



Micro-stations homologuées pour 4, 6, 8, 10, 13 EH

Numéro national d'agrément
4EH:AT4:2012-005-ext04
6EH:AT6:2012-005
8EH:AT8:2012-005-ext01
10EH:AT10:2012-005-ext02
13EH:AT13:2012-005-ext03
17 EH:AT17 en cours
21EH:AT21 ou supérieur :
nous consulter

Régions EST et SUD-EST
54200 TOUL
TEC'BIO®
Traitement, Épuration, Compost Biologique
Tél. : 03 83 64 84 06
www.tecbio.fr
info@tecbio.fr

Régions OUEST et SUD OUEST
76700 HARFLEUR
BIOtec
ENVIRONNEMENT
Tél. : 02 35 45 85 59
www.biotech-environnement.fr
contact@biotech-environnement.fr

Région BRETAGNE et DOM-TOM
22400 NOYAL
AQUA Bio
Tél. : 06 85 53 50 19
www.aquabio.fr
info@aquabio.fr

Cette année, 19 dossiers ont été traités, mais ils ne concernent que des zones sensibles et des zones de baignade, comme le prévoient les nouvelles orientations de l'agence. « Il s'agit sans doute des derniers dispositifs subventionnés, estime le responsable du Spanc. L'agence de l'eau a opté pour un arrêt en douceur de ses subventions, mais nous continuerons à aider les usagers dans le montage de leur dossier pour solliciter les aides de l'Anah ou l'éco-prêt à taux zéro. »

LE PROBLÈME DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

À côté de ces missions classiques, le Spanc s'est engagé dès sa création dans une activité voisine, mais qui ne relève pas de la même réglementation : la réalisation, la modernisation et le suivi des installations de traitement des effluents des brebis et des chèvres. Les élevages ovins et caprins échappent en effet au statut des installations classées pour la protection

de l'environnement (ICPE), et ne sont donc soumis ni à autorisation ni à déclaration à ce titre. Ils relèvent du règlement sanitaire départemental. « Celui-ci date de 1984, et il est aujourd'hui inadapté car il ne prend pas en compte les nouvelles techniques et réglementations, regrette Laurent Danneville. De plus, il n'y a aucun service qui suit les activités agricoles et artisanales en ce qui concerne l'assainissement. La chambre d'agriculture de l'Aveyron et quelques organisations professionnelles donnent bien des conseils sur les types de filières à adopter, mais il n'existe pas d'inspection des dossiers ni de surveillance des dispositifs de traitement mis en place. »

Pourtant, les eaux blanches, c'est-à-dire les eaux de lavage des salles de traite, sont quatre fois plus chargées en DBO5 que les effluents domestiques. Leur volume journalier est estimé à 400 litres en moyenne par exploitation. En outre, elles contiennent des détergents et des détartrants. « Les habitants d'un hameau qui réhabilite leur ANC, ou ceux d'une commune qui met



Comme Alexandre Greffier, Maxime Pétraud est spanqueur au PNRGC depuis seize ans. En plus de l'ANC, les deux hommes n'hésitent pas à renseigner les agriculteurs sur les techniques de traitement des effluents artisanaux et agricoles liés aux activités fromagères.



En 1997, Laurent Danneville publiait sa thèse de doctorat sur les eaux de la Garonne, de ses sources à la confluence du Tarn. L'Occitanie reste sa région de prédilection. Aujourd'hui, il dirige le pôle ressources naturelles et biodiversité au PNRGC auquel est rattaché le Spanc.



Pour un monde meilleur



EAUX USÉES

UN ENJEU MONDIAL MAJEUR

FRANCE 
Dachstein

ALLEMAGNE 
Teningen, Herbolzheim, Bayreuth

ROYAUME-UNI
Banbury

POLOGNE 
Skiermiewice

ESPAGNE
Girona

CHINE
Nanjing

AUSTRALIE 
Perth

 SITE DE PRODUCTION

MICRO-STATIONS D'ÉPURATION

LES OUTILS GRAF À VOTRE SERVICE

En faisant appel à la société GRAF, vous avez l'assurance d'être épaulé à toutes les étapes de votre projet, de la conception jusqu'à l'entretien. C'est aussi l'assurance de profiter du savoir faire du n°1 européen : 20 ans d'expérience et plus de 150 000 stations en fonctionnement. Les produits GRAF sont exportés dans plus de 70 pays à travers le monde sur les 5 continents.

- ✓ **BUREAU D'ÉTUDES POUR LE CHOIX PRODUIT**
Traitement des eaux domestiques ou industrielles
- ✓ **VALIDATION DE BONNE MISE EN OEUVRE**
- ✓ **MISE EN SERVICE PAR NOS TECHNICIENS**
- ✓ **SURVEILLANCE À DISTANCE**
- ✓ **CONTRAT D'ENTRETIEN**
- ✓ **SUIVI IN SITU**



STAND GRAF N°18

RENCONTRES NATIONALES
des acteurs de l'ANC



WWW.GRAF.FR

en place un réseau collectif et une station d'épuration, ont bien souvent une charge organique moins élevée que les effluents agricoles du village qui ne sont pas traités, rapporte le responsable du Spanc. Le PNRGC enregistre de nombreuses réclamations d'usagers qui ne comprennent pas cette réglementation et qui souhaiteraient une démarche environnementale cohérente sur le territoire. »

UNE CENTAINE DE DISPOSITIFS DÉJÀ INSTALLÉS

En 2006, le parc a été à l'origine de la mise en place d'une centaine de dispositifs de traitement des eaux blanches, avec la chambre d'agriculture de l'Aveyron, l'institut de l'élevage et l'AEAG. Homologué par le ministère de l'agriculture, ce dispositif consiste en deux filtres plantés alimentés en alternance, installés en aval d'une fosse toutes eaux dimensionnée selon les volumes entrants.

Plusieurs campagnes de sensibilisation ont aussi été conduites pour les autres effluents artisanaux et in-

dustriels liés aux activités fromagères. Car des solutions de traitement existent aussi pour ces types d'effluents. « Le ministère de l'environnement a agréé plus de 100 gammes de dispositifs pour l'assainissement autonome des effluents domestiques, mais aucune filière mixte, regrette-t-il. Des techniques ont pourtant été proposées par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture. »

DONNER UN CADRE JURIDIQUE

Laurent Danneville a écrit plusieurs courriers aux services de l'État et à la chambre d'agriculture pour leur faire part de ses réflexions. Selon lui, plusieurs pistes pourraient être envisagées pour garantir la gestion des effluents non domestiques qui ne concernent pas les ICPE. Pour prendre en charge les dispositifs d'assainissement agricole, la chambre d'agriculture ou les organisations professionnelles pourraient détacher du personnel. La chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat pourraient



PNRGC

Florent Pradeilles est arrivé au Spanc en janvier 2017. Après avoir obtenu sa licence professionnelle en génie des procédés pour l'environnement, il a passé un an en alternance dans un bureau d'études à Mende en Lozère, où il s'est formé au métier de spanqueur. Puis il a travaillé un an au service de l'eau potable à Decazeville dans l'Aveyron, avant de passer au PNRGC.



SB

Employée à mi-temps, Sylvie Sère consacre toute son activité au Spanc. C'est elle qui gère les appels des usagers, la facturation, les paiements en relation avec la trésorerie, les courriers, les ventes et les changements d'adresse des propriétaires. En 2019, elle a suivi une formation auprès d'une spécialiste en communication orale à Millau, pour l'aider à mieux gérer les appels téléphoniques parfois compliqués de certains usagers.

faire de même pour les effluents des artisans et des petites entreprises.

Quant au contrôle de la conception et de l'exécution des dispositifs de traitement, et surtout à leur contrôle périodique, il pourrait être confié aux Spanc : « Ce travail demande des compétences que les techniciens du Spanc possèdent en partie, plaide-t-il. Issus de BTS Gémeau ou de filières équivalentes, ils ont acquis des bases en assainissement. Une formation complémentaire sur les filières agricoles et artisanales serait tout de même opportune. »

Pour cela, les ministères compétents devraient modifier la réglementation et donner aux Spanc un cadre juridique national pour l'exercice de cette mission, dont la légalité est actuellement incertaine. « À charge pour les élus de décider par la suite si le Spanc prend cette nouvelle compétence. Ce sujet a déjà été évoqué lors des Assises nationales de l'ANC à Aurillac et à Alès. Le ministère de l'environnement examine cette possibilité, mais aucune échéance n'a encore été annoncée », regrette Laurent Danneville.

Sophie Besrest



Depuis 2006, le Spanc a participé à l'installation d'une centaine de dispositifs de traitement des eaux blanches sur son territoire. Même si, officiellement, cette prestation ne fait pas partie de ses missions, le PNRGC a souhaité aider les éleveurs à trouver des solutions pour moins polluer la ressource.



INTERVENTIONS SUR ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT MISE EN SERVICE - MAINTENANCE - DÉPANNAGE ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE - VIDANGE



Séparateurs de graisses
ou hydrocarbures



Postes de relevage



Microstations d'épuration



Filtres compacts



12
TECHNICIENS
itinérants sur
toute la France

+ de
10 000
CLIENTS

+ 6 000
CONTRATS
d'entretien

BESOIN DE PIÈCES DÉTACHÉES ?

www.assisteaux.com

rendez-vous sur la boutique en ligne !



- Paiement sécurisé
- Traitement rapide
- Départ sous 24h

VOUS ÊTES UN
PROFESSIONNEL DE L'EAU ?

Bénéficiez de tarifs pro
et de nombreux avantages !

OUVREZ UN COMPTE PRO !



0 800 000 160

Service & appel
gratuits



info@assisteaux.com

Siège social Assisteaux
Z.I. Les Tranchis - 86700 COUHE

TINCC205 05/19 6821 001011ERS6

OBSERVATOIRE DU GRAIE

Une étude exhaustive de 14 % du parc français d'ANC

Trois tendances de fond se confirment : une diminution du nombre des Spanc, une réduction de la proportion des installations incomplètes, et une domination des filtres compacts et des microstations à culture fixée parmi les installations nouvelles.

EN 2008, le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (Graie) lançait son observatoire régional sur les Spanc et les installations. Parti de 1 500 communes, celui-ci en couvre désormais plus de 4 700, correspondant à 465 Spanc et à environ 600 000 installations, soit près de 14 % du parc français.

Ce n'est pas la seule base de données sur l'ANC en France, mais c'est la plus dense et la plus intéressante à exploiter. Créée un an plus tard, celle de l'observatoire national Sispea, pilotée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), s'étend certes à la France entière, mais l'ANC y reste toujours le parent pauvre. Quant à l'atlas de l'ANC du bassin Loire-Bretagne, les données de l'agence de l'eau portent sur les années 2010 à 2014 et aucune mise à jour n'a depuis été publiée.

L'observatoire du Graie constitue donc à ce jour l'outil le plus complet pour connaître les caractéristiques des services et des installations. Au départ, il concernait seulement les huit départements de la région Rhône-Alpes. Un an plus tard, l'enquête s'élargissait au Jura et à la Saône-et-Loire. Pour l'exercice 2012, six nouveaux départements de la Provence-

Alpes-Côtes-d'Azur (Paca) étaient intégrés dans l'observatoire, suivis en 2013 par les deux départements de la Corse.

Depuis son lancement, le bilan de l'observatoire a été publié tous les ans jusqu'en 2015, mais seulement tous les deux ans désormais. Au fil du temps, sa représentativité s'est améliorée : 90 % des communes de dix-huit départements ont pu être prises en compte pour l'exercice 2017, contre seulement 52 % des communes de huit départements en 2007.

Cette progression est due à un meilleur taux de réponse des grands Spanc, tandis que celui des petits régresse fortement depuis quelques temps. Leur contribution est toujours volontaire et facultative. « Cette année, le taux de participation des Spanc a encore diminué par rapport aux deux derniers exercices, regrette Émilie Mauron, chargée de mission ANC au Graie. Les Spanc peuvent désormais élaborer directement sur le site internet de l'observatoire Sispea leur rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS). Sans doute pensent-ils qu'il est alors inutile de remplir celui du Graie. »

D'où un résultat paradoxal : le nombre de communes et de dispositifs pris en compte continue à progres-

Zone couverte par l'observatoire du Graie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de départements	8	10	10	10	10	16
Nombre de Spanc participant	269	365	434	484	483	506
Nombre d'installations	210 927	279 634	335 806	387 472	401 737	485 035
Nombre de communes	1 501	2 385	2 982	3 248	3 444	3 754
% des communes de la zone	52 %	60 %	75 %	81 %	86 %	76 %
% de la population de la zone	NC	NC	83 %	92 %	95 %	70 %

Échelle territoriale du service

Collectivité de rattachement										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017
Nombre de Spanc ayant répondu à cette question	225	365	434	469	458	456	458	432	423	343
Commune	44 %	41 %	46 %	48 %	45 %	46 %	47 %	47 %	47 %	49 %
Communauté de communes	29 %	30 %	27 %	27 %	29 %	29 %	29 %	29 %	29 %	21 %
Communauté d'agglomération	3 %	3 %	2 %	3 %	4 %	4 %	4 %	5 %	5 %	7 %
Communauté urbaine	NC	NC	NC	NC	1 %	0 %	1 %	NC	0,7 %	0,9 %
Syndicat intercommunal	22 %	24 %	23 %	16 %	19 %	20 %	19 %	18 %	17 %	21 %
Autre groupement de communes	2 %	2 %	2 %	6 %	2 %	1 %	0 %	1 %	0,9 %	0,6 %
Répartitions des installations par type de collectivité de rattachement										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017
Nombre de dispositifs	210 927	279 634	335 806	384 707	400 749	406 992	409 855	400 626	409 108	399 948
Commune	6 %	5 %	7 %	7 %	6 %	7 %	7 %	5 %	5 %	5 %
Communauté de communes	39 %	39 %	39 %	42 %	43 %	43 %	44 %	45 %	46 %	36 %
Communauté d'agglomération	14 %	9 %	7 %	9 %	11 %	11 %	12 %	15 %	14 %	21 %
Communauté urbaine	NC	NC	NC	NC	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	4 %
Syndicat intercommunal	40 %	42 %	43 %	29 %	34 %	36 %	35 %	32 %	31 %	34 %
Autre groupement de communes	1 %	5 %	4 %	13 %	3 %	1 %	0 %	1 %	1 %	0 %

	2013	2014	2015	2017
	18	18	18	18
	601	540	532	465
	553 304	600 052	622 704	592 814
	4 150	4 511	4 609	4 772
	78 %	85 %	87 %	90 %
	78 %	84 %	89 %	91 %

ser, alors que le nombre de réponses régresse. Peut-être faut-il aussi y voir un effet du regroupement des Spanc, qui fait disparaître les services les plus petits.

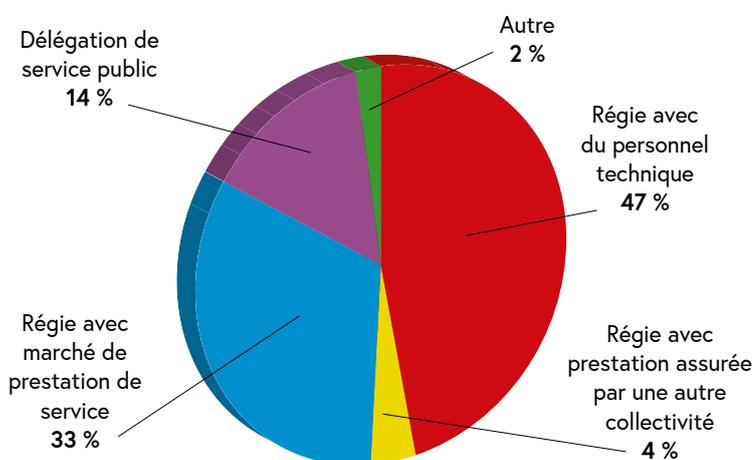
La couverture de l'observatoire atteint tout de même 96 % des communes depuis le lancement des enquêtes du Graie, dans les dix départements étudiés depuis 2008. En revanche, le taux de réponse reste plus limité dans les huit départements de Paca et de la Corse, qui sont pourtant enquêtés depuis 2013. Lanterne rouge : la Haute-Corse, dont les données transmises ne concernent que 42 % des communes et 43 % de la population en ANC.

Le Graie continue donc de publier deux rapports distincts, l'un sur les dix-huit départements étudiés,

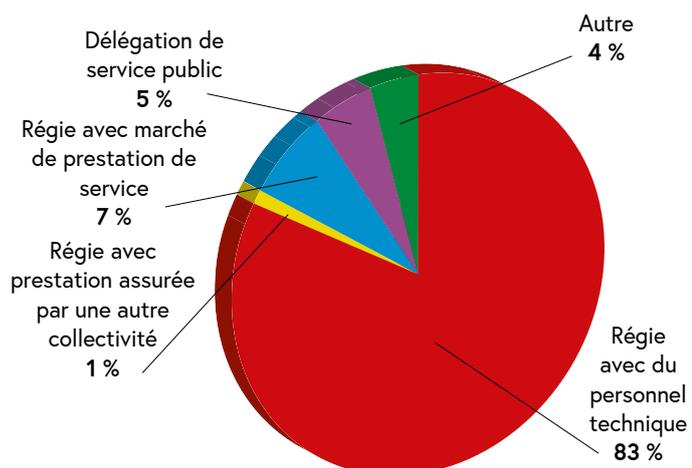
l'autre sur les dix départements historiques. C'est le second dont nous reprenons des éléments dans la suite de cet article. Sauf indication contraire, nous nous fondons sur les données de l'exercice 2017, collectées en 2018 et traitées en 2019. La participation des Spanc est facultative et variable, et certains ne sont pas concernés par certaines questions ; c'est pourquoi les réponses sont le plus souvent exprimées en pourcentage, afin de rester comparables d'une année sur l'autre.

MODE DE GESTION

Sur 305 Spanc ayant répondu à cette question



Sur 382 470 installations



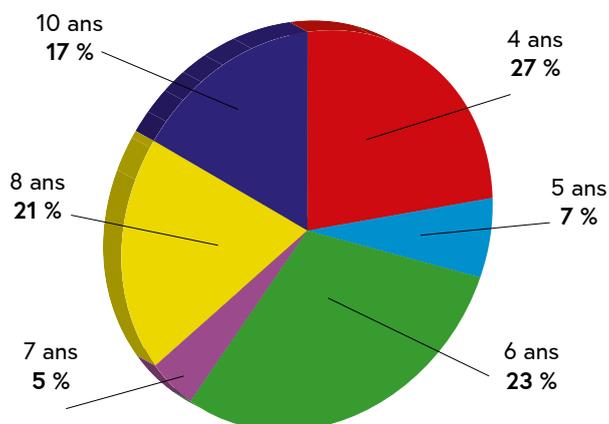
La fusion entre les Spanc se poursuit : dans les dix départements étudiés, ils étaient 365 en 2017, contre 458 en 2011. Si 49 % des Spanc sont encore communaux en 2017, 95 % des installations sont contrôlées par des Spanc intercommunaux, les communautés de grandes tailles marquant l'évolution la plus forte comparées aux communautés de communes ou aux syndicats intercommunaux.

La gestion en régie avec du personnel technique en interne gagne encore du terrain. Elle concerne 47 % des Spanc mais 73 % des communes et 83 % des installations (contre 81 % en 2014 et 78 % en 2011). Et comme la taille des Spanc continue de grossir – 8 % des Spanc contrôlant 43 % des installations – les sociétés privées perdent toujours plus de marchés. Historiquement choisis par les petits Spanc, la DSP et les marchés de prestation de service concernent encore près des deux tiers des Spanc de moins de 400 installations, mais seulement 5 % des services de plus de 4 000 ANC.

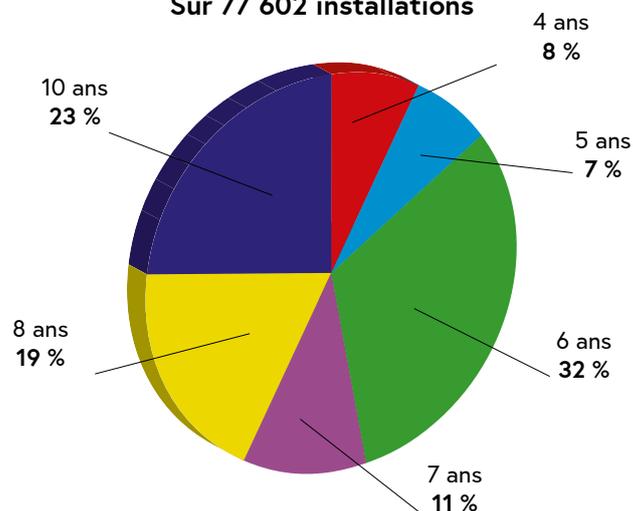
Le partage des compétences avec l'assainissement collectif et l'eau potable des collectivités chargées de l'ANC poursuit sa progression : il ne restait plus que 11 % des collectivités qui géraient uniquement la compétence d'ANC en 2017, contre 15 % en 2014.

FRÉQUENCE DES CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Sur 198 Spanc ayant répondu à cette question



Sur 77 602 installations



Un réseau national d'experts de l'assainissement écologique

- UN SEUL BUREAU D'ÉTUDE
- TOUS LES PROJETS CENTRALISÉS
- RÉSIDENCES PRINCIPALES & SECONDAIRES
- UTILISATION DE PLANTES LOCALES NON INVASIVES
- INTÉGRATION PAYSAGÈRE
- UN SAVOIR-FAIRE ÉPROUVÉ À L'INTERNATIONAL



blueset

04 32 61 41 80

contact@blue-set.com

blue-set.com



Un réseau d'installateurs agréés partout en France et dans les DROM

 blueset AGRÉÉE
3EH À 18EH PAR
LE MINISTÈRE DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
& LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ



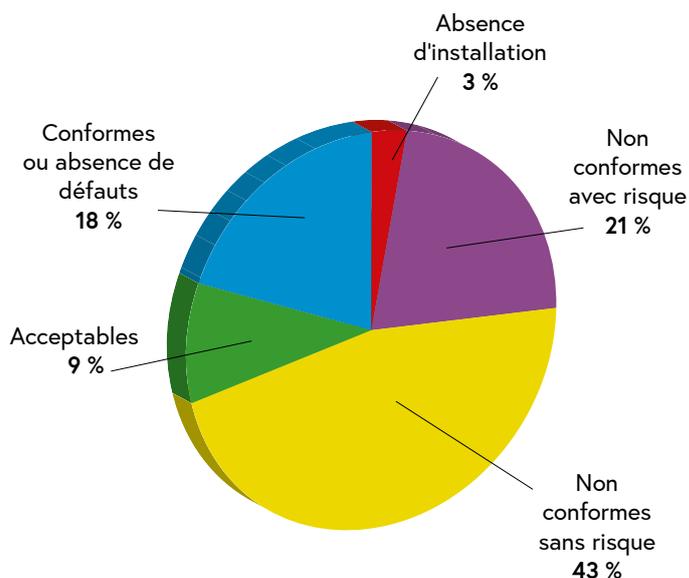
La périodicité de six ans, choisie comme un compromis entre les fréquences maximales obligatoires successives de quatre ans, huit ans et désormais dix ans, est appliquée par 23 % des services. Avec la fréquence de quatre ans, elle correspond au choix de la moitié des Spanc du parc, même si, en nombre d'installations, la périodicité de dix ans rattrape largement celle de quatre ans. Les services qui ont recours au privé continuent de privilégier un contrôle tous les quatre ans, soit pour éviter de modifier un contrat en cours, soit pour assurer sa rentabilité : 38 % des services en DSP ou en marché de prestation de service, contre 13 % pour les Spanc en régie.

Les Spanc qui appliquent des fréquences variables de contrôle sont toujours plus nombreux : 59 sur 284 ayant répondu à cette question, soit 21 % des Spanc en 2017, contre 10 % pour l'exercice 2014. Ces variations sont définies selon un ou plusieurs critères objectifs : les conclusions du dernier contrôle (41 réponses), le type de filière (14 réponses), le caractère de résidence principale ou secondaire (9 réponses), ou un autre critère comme l'énergie, le nombre d'équivalents-habitants, la présence d'un poste de relevage, un risque sanitaire ou un enjeu environnemental (8 réponses).

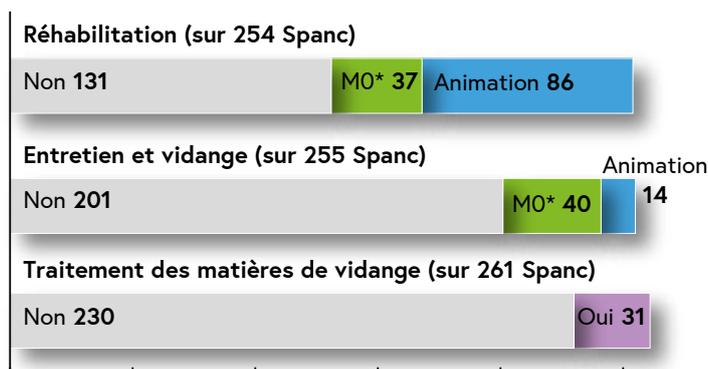
mander si la plupart d'entre eux ne se limitent pas en réalité à une fonction d'animation, car le nombre de Spanc dotés d'un hydrocureur doit se compter sur les doigts de la main. Enfin, le traitement des matières de vidange reste la compétence facultative la moins exercée, avec 13 % de réponses positives.

ÉTAT DES INSTALLATIONS CONTRÔLÉES

Sur 230 Spanc et 250 777 installations



COMPÉTENCES FACULTATIVES



(*) MO : maîtrise d'ouvrage publique totale ou partielle

L'implication des Spanc dans la réhabilitation progresse : 48 % d'entre eux exerçaient en 2017 la maîtrise d'ouvrage publique ou l'animation de ces opérations, contre 45 % en 2015 et 37 % en 2014. Mais avec la fin progressive des aides des agences de l'eau dans le cadre de leurs 11^{es} programmes, cet engouement risque de retomber. L'entretien et la vidange restent toujours secondaires, avec seulement 21 % des Spanc (23 % des services en 2015) ; on peut d'ailleurs se de-

Quelle que soit la grille d'évaluation de la conformité des dispositifs, modifiée après la publication de l'arrêté sur 27 avril 2012 sur le contrôle, les résultats restent homogènes d'une année sur l'autre.

Pour l'ensemble du parc, si l'on additionne les filières incomplètes et l'absence d'installation, on constate une régression régulière depuis le pic de 2011, où ces situations concernaient 52,2 % des logements contrôlés : elles sont tombées à 43,5 % en 2017. Cette amélioration est certainement due à la mise en place d'une réglementation efficace, mais aussi à son application sous la férule des Spanc.

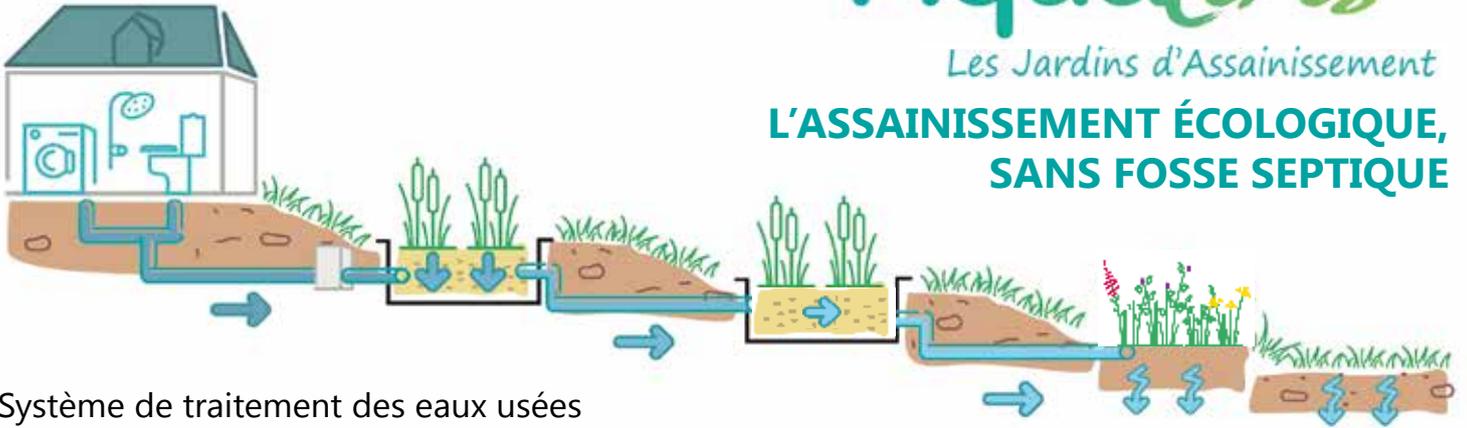
Parmi les installations complètes, les filières traditionnelles restent dominantes dans l'ensemble du parc (38,6 % des contrôles), tandis qu'elles ne concernent plus que 35,2 % des installations neuves. Dans cette catégorie, elles sont désormais talonnées par les filtres compacts (30,5 % en 2017 contre 3,6 % en 2010).

Les microstations à culture fixée immergée sont passées en huit ans de 0,5 % à 20,5 % des installations nouvelles. Les autres filières agréées restent nettement en retrait, avec 13,5 % des installations nouvelles en 2017.

Aquatiris

Les Jardins d'Assainissement

L'ASSAINISSEMENT ÉCOLOGIQUE,
SANS FOSSE SEPTIQUE



Système de traitement des eaux usées
par filtres plantés de roseaux et de plantes aquatiques.



7 000 jardins
d'assainissement



+ de 10 ans
d'expérience



60 franchisés
passionnés



120 installateurs
expérimentés

1ER RÉSEAU NATIONAL SPÉCIALISÉ EN PHYTOÉPURATION
WWW.AQUATIRIS.FR | 0 800 300 325

6 ans de info 150 - 3^e trimestre 2019

43

RÉPARTITION DES FILIÈRES PAR CATÉGORIE
Ensemble des installations contrôlées durant l'année (nouves et existantes)

Année du contrôle	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017
Nombre de Spanc	128	50	69	98	136	145	152
Nombre d'installations	36 870	20 304	31 497	33 316	40 929	44 988	32 895
Épandage souterrain sur sol en place (tranchées, lits d'infiltration)	35,4 %	20,8 %	19,2 %	18,6 %	19,2 %	20,1 %	24,7 %
Épandage sur sol reconstitué (filtres à sable, tertres)	14,6 %	13,2 %	15,4 %	17,6 %	14,1 %	15,2 %	13,9 %
Filières compactes à culture fixée non immergée (zéolithe, coco, laine de roche)	0,2 %	1,6 %	1,6 %	2 %	1,8 %	2,5 %	2,7 %
Filières compactes à culture fixée immergée	0,1 %	0,1 %	0,5 %	0,8 %	0,8 %	1,4 %	1,9 %
Filières compactes à culture libre de type boues activées	0,3 %	0,4 %	0,5 %	0,6 %	0,6 %	0,9 %	0,9 %
Filières compactes à culture libre de type SBR	NC	0,07 %	0 %	0,1 %	0,2 %	0,4 %	0,3 %
Filtres plantés (roseaux ou autres)	NC	0,06 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %
Toilettes sèches	0,04 %	0,06 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %
Filières anciennes complètes (avant 1982)	4,6 %	11,5 %	10,6 %	14,2 %	14,7 %	13,6 %	11,4 %
Autres filières (dont lagunage)	0,46 %	0,01 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %	0,4 %	0,2 %
Traitement incomplet (pré-traitement seul)	40,4 %	44,3 %	43,8 %	38 %	39,6 %	37,4 %	33,9 %
Absence d'installation	3,9 %	7,9 %	7,6 %	7,2 %	8,2 %	7,8 %	9,6 %

Le Graie propose cette année un nouvel indicateur sur la mise en place du contrôle annuel de conformité prévue par l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les installations de plus de 20 équivalents-habitants. Sur les 194 Spanc qui ont répondu, 16 % seulement

annoncent s'être engagé dans ce contrôle, et le nombre d'installations concernées semble minime : 169 installations, soit 0,5 % du parc des installations individuelles domestiques (sur 39 réponses).

Enfin, le Graie a participé au groupe de travail



GAMMA ULTRA + FILTRE COMPACT BIOMATIC

EN OPTION

COMPOSITION FOSSE GAMMA ULTRA + FILTRE BIOMATIC AGRÉÉ

1 BAC À GRAISSES

2 FOSSE TOUTES EAUX

4 REGARD DE RÉPARTITION / BOUCLAGE

6 REGARD DE PRÉLÈVEMENT

3 CHASSE À AUGET

5 MODULE BIOMATIC

PERFORMANCE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

> POSE FACILE ET ÉCONOMIQUE

Idéal pour les résidences secondaires.

> GAIN DE PLACE

3 fois moins d'emprise au sol qu'un filtre à sable traditionnel : **11 m² pour le filtre compact 6 EH***.

> EFFICACITÉ OPTIMALE

Forte efficacité épuratoire (MES : 98%, DCO : 90%, DBO5 : 97%).

> AGRÉMENT MINISTÉRIEL FRANÇAIS

Biomatic 6EH : N° 2016-010-Mo02.

> ÉLIGIBLE À L'ÉCO-PRÊTS 0%.

*EH : Équivalent Habitant.

RÉPARTITION DES FILIÈRES PAR CATÉGORIE
Installations nouvelles contrôlées durant l'année

Année du contrôle	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017
Nombre de Spanc	53	52	62	82	65	97	68
Nombre d'installations	1 853	887	1 864	2 028	1 137	1 385	1 245
Épandage souterrain sur sol en place (tranchées, lits d'infiltration)	39,3 %	19,6 %	31,5 %	30,8 %	16,5 %	25,6 %	10,9 %
Épandage sur sol reconstitué (filtres à sable, tertres)	51,3 %	63,5 %	50,4 %	48 %	43,1 %	23,3 %	24,3 %
Filières compactes à culture fixée non immergée (zéolithe, coco, laine de roche)	3,6 %	7 %	7,2 %	9 %	17,6 %	22,4 %	30,5 %
Filières compactes à culture fixée immergée	0,5 %	6 %	5,2 %	6,6 %	11,3 %	17,9 %	20,5 %
Filières compactes à culture libre de type boues activées	1 %	1,5 %	2,6 %	2,8 %	6,7 %	3,2 %	5,4 %
Filières compactes à culture libre de type SBR	NC	0,6 %	0,9 %	1,3 %	3,8 %	4,9 %	3,8 %
Filtres plantés (roseaux ou autres)	NC	0,6 %	1 %	1,3 %	0,9 %	2,3 %	4,3 %
Toilettes sèches	0,1 %	0,1 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %
Filières anciennes complètes (avant 1982)	NC	1 %	0,1 %	NC	NC	NC	NC
Autres filières (dont lagunage)	0,5 %	0 %	0 %	0 %	NC	NC	NC
Traitement incomplet (pré-traitement seul)	3,7 %	0 %	0,3 %	NC	NC	NC	NC
Absence d'installation	NC	0,1 %	0,5 %	NC	NC	NC	NC

piloté par l'AFB sur la mise en œuvre de la base de données nationale sur l'ANC. Début 2020, le rapport Sispea sur l'exercice 2018 comptera de fait 43 nouvelles variables, en plus des trois indicateurs de performance à remplir par les Spanc. Celles-ci s'inspirent en grande partie de l'expérience accumulée

par l'observatoire régional, mais elles n'ont pour le moment aucun caractère réglementaire. L'AFB réussira-t-elle à mener à l'échelle nationale un travail d'animation aussi poussé que celui du Graie ? On ne peut que le souhaiter.

Sophie Besrest

UNITE MOBILE DE TRAITEMENT DES BOUES (9 à 32 T).

Avec le **KSA**, on réduit de plus de la moitié le coût de traitement de ses déchets et on augmente son rendement journalier en pompant jusqu'à environ 90 m³ sans avoir besoin d'aller dépoter. Economie de carburant. Remise en eau des fosses avec fonctionnement immédiat de la fosse.

Traitement de différentes applications :

- Boues de fosses septiques
- Bacs à graisse
- Laitance de ciment
- Centrale à bétons et bien d'autres applications
- Réduction du volume des boues d'environ 90%



Modèle **KSA** existe en 19, 26 et 32 T (configuration INOX maintenant possible)



Boues déshydratées, emmenées en centres de compostage
(Volume initial réduit d'environ 90%).



Remise en eau de vos fosses avec fonctionnement immédiat de la fosse
(Pas besoin de remettre l'eau du robinet).



Let's share our experience together ...



**On-site and mobile
sludge dewatering**

Déshydratation sur site et mobile des boues.

+ 45 25 14 92 55 - nt@simonmoos.com
Kallehave 33 - 6400 Sonderborg - Danemark

Nouveaux dispositifs agréés

> Identité

Gamme Stepurfiltre-FEA

Titulaire de l'agrément : France Europe Assainissement Environnement

Agréments n^{os} 2019-007, 2019-007-ext01 à -ext03

Organisme évaluateur : CSTB

> Description

Prétraitement dans une fosse toutes eaux en polyéthylène munie d'un déflecteur (modèle 5 EH) ou d'un préfiltre (modèles 10 EH, 15 EH et 20 EH), suivie d'un à quatre filtres selon les modèles. Boîte d'alimentation pour les modèles de 10 EH à 20 EH. Le massif filtrant alimenté en gravitaire est constitué d'écorces de pin et de laine de roche. Répartition des effluents à la surface du filtre par une chasse à auget intégrée au milieu de la cuve, et deux paires de plateaux de répartition. Aucune consommation électrique.

> Détails

Modèle	5 EH	10 EH	15 EH	20 EH
Matériau	PE			
Charge organique maximale	5 EH	10 EH	15 EH	20 EH
Volume maximal de boues par EH	308 l	234 l	267 l	237 l
Hauteur maximale de boues	53 cm	60 cm	58 cm	58 cm
Vidange théorique tous les	17 mois	13 mois	14 mois	13 mois

> Contraintes

Non compatible avec une nappe phréatique. Autorisé pour les résidences secondaires. Fosse toutes eaux à vidanger quand le volume de boues atteint 50 % de son volume utile. Coût évalué sur quinze ans : de 8 688 € HT à 22 987 € HT avec ou sans contrat d'entretien.



> Identité

Gamme Stepurbio-FEA

Titulaire de l'agrément : France Europe Assainissement Environnement

Agréments n°s 2019-005 et 2019-006

Organisme évaluateur : CSTB

> Description

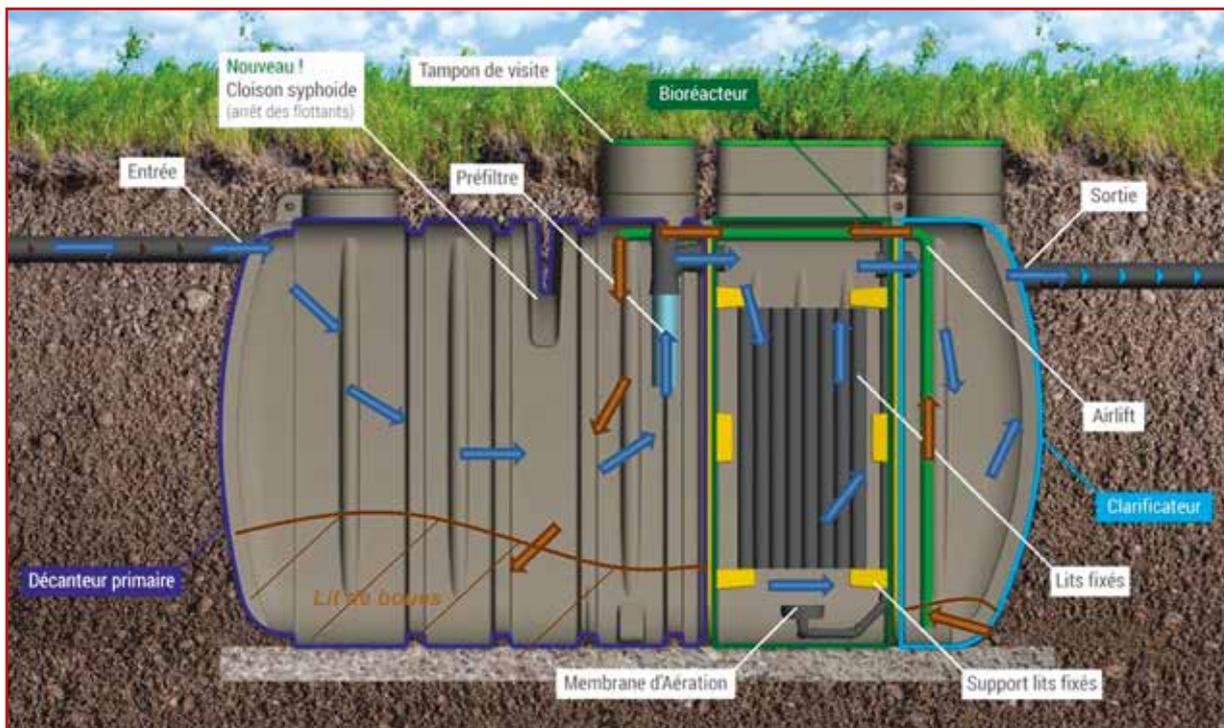
Microstation à culture fixée immergée fonctionnant selon le principe du lit fixe. Une cuve en polyéthylène à haute densité (PEHD) avec trois compartiments : un décanteur primaire muni d'un préfiltre en sortie, un réacteur biologique et un clarificateur. Cloison siphonide pour retenir les flottants du décanteur primaire. Support en polyéthylène sous forme de tubes assemblés en quatre blocs. Aération du réacteur par un disque à membrane. Recirculation des boues du clarificateur vers le décanteur primaire. Alarme sonore.

> Détails

Modèle	CF 2593 Petit modèle (5 EH)	CF 3242 Grand modèle (5 EH)
Matériau	PEHD	PEHD
Charge organique maximale	5 EH	5 EH
Volume maximal de boues par EH	107 l	139 l
Hauteur maximale de boues	46 cm	46 cm
Vidange théorique tous les	8 mois	9 mois

> Contraintes

Compatible avec une nappe phréatique. Non autorisé pour les résidences secondaires. Cuve à vidanger quand le volume de boues atteint 30 % du volume utile du décanteur primaire. Coût évalué sur quinze ans : 13 286 € HT et 12 942 € HT avec ou sans contrat d'entretien.



> Identité

Gamme Enviro-Septic ES mode non étanche

Titulaire de l'agrément : DBO Expert France

Agréments n^{os} 2019-009-ext01 à -ext21

Organisme évaluateur : CSTB

> Description

Filtre compact à sable alimenté au fil de l'eau, destiné uniquement au traitement secondaire des eaux usées. Deux surfaces du filtre en fonction de la perméabilité du sol sous-jacent (comprise entre 10 mm/h et 200 mm/h, ou supérieure à 200 mm/h). Répartition des eaux prétraitées par un ou plusieurs regards équipés d'égalisateurs. Traitement par déversement dans des conduites

Advanced Enviro Septic en PEHD perforées sur toute leur longueur, entourées d'une membrane de fibres non tressées en polypropylène (PP), d'une membrane de répartition en PP et d'un géotextile non tissé.

Maintien en place des rangées parallèles de conduites par une couche de sable filtrant d'une hauteur minimale de 70 cm. Chaque rangée est équipée d'un évent pour l'aération et d'un piézomètre pour vérifier la hauteur d'eau dans les conduites. Dispositif recouvert de 10 cm à 50 cm de terre végétale. Puits d'échantillonnage pour assurer des prélèvements ponctuels et des bilans sur 24 h.



> Détails

Modèle	ES5EH	ES6EH-A et B	ES7EH-A	ES7EH-B	ES8EH-A	ES9EH-A et B	ES10EH-A	ES10EH-D
Matériau	PEHD							
Charge organique maximale	5 EH	6 EH	7 EH	7 EH	8 EH	9 EH	10 EH	10 EH
Nombre de conduites	10	12	14	15	16	18	20	21
Surface utile	25 ou 40 m ²	30 ou 48,5 m ²	30 ou 48,5 m ²	35 ou 57 m ²	40 ou 65,5 m ²	45 ou 74 m ²	50 ou 82,5 m ²	50 ou 82,5 m ²

Modèle	ES12EH-A et E	ES13EH	ES14EH-A	ES15EH-A et C	ES16EH	ES18EH-A et C	ES20EH-A	ES20EH-C
Matériau	PEHD							
Charge organique maximale	12 EH	13 EH	14 EH	15 EH	16 EH	18 EH	20 EH	20 EH
Nombre de conduites	24	27	28	30	32	36	40	42
Surface utile	60 ou 99,5 m ²	65 ou 108 m ²	70 ou 116,5 m ²	75 ou 125 m ²	80 ou 133,5 m ²	90 ou 150,5 m ²	100 ou 167,5 m ²	100 ou 167,5 m ²

> Contraintes

Installation possible seulement lorsque la perméabilité du sol est supérieure à 10 mm/h. Pose en présence de nappe uniquement si son toit se situe au moins à 1,50 m sous la surface du sol naturel, c'est-à-dire à au moins 0,90 m sous la base des conduites. Autorisé pour les résidences secondaires. Le filtre doit être précédé d'un équipement de traitement primaire, en général une fosse toutes eaux d'une capacité de 3 m³ à au moins 10 m³ en fonction de la capacité de traitement, à vidanger quand le volumes de boues atteint 50 % de son volume utile. Coût évalué sur quinze ans : de 4 569 € HT à 17 981 € HT sans contrat d'entretien, de 5 319 € HT à 18 731 € HT avec contrat d'entretien.

> Identité

Gamme Enviro-Septic ES mode étanche

Titulaire de l'agrément : DBO Expert

France

Agréments n°s 2019-008-ext01 à -ext21

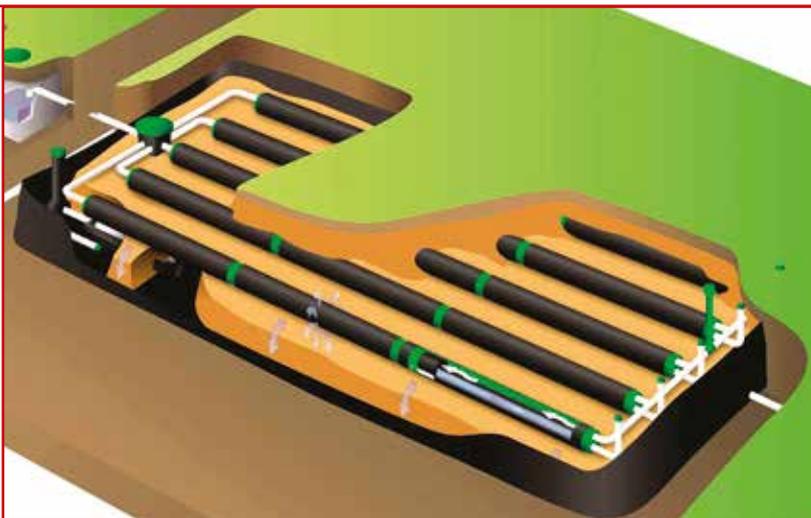
Organisme évaluateur : CSTB

> Description

Filtre compact à sable alimenté au fil de l'eau, destiné uniquement au traitement secondaire des eaux usées. Répartition des eaux prétraitées, traitement des eaux et installation des conduites comme pour le modèle non étanche (voir page ci-contre).

Pose dans un bassin imperméabilisé par une grille de séparation, une membrane étanche en PVC et une collerette étanche (pack d'étanchéité Enviro-Septic), reposant sur une couche de 10 cm de gravier pour

la reprise des eaux traitées. Dispositif recouvert de 50 cm de terre végétale.



> Détails

Modèle	ES5EH	ES6EH-A	ES6EH-B	ES7EH-A	ES7EH-B	ES8EH-A	ES9EH-A	ES9EH-B
Matériau	PEHD							
Charge organique maximale	5 EH	6 EH	6 EH	7 EH	7 EH	8 EH	9 EH	9 EH
Nombre de conduites	10	12	12	14	15	16	18	18
Surface utile	18,90 m ²	22,05 m ²	22,61 m ²	25,20 m ²	27,14 m ²	28,35 m ²	32,06 m ²	32,16 m ²

Modèle	ES10EH-A	ES10EH-D	ES12EH-A	ES12EH-E	ES13EH	ES14EH-A	ES15EH-A	ES15EH-C
Matériau	PEHD							
Charge organique maximale	10 EH	10 EH	12 EH	12 EH	13 EH	14 EH	15 EH	15 EH
Nombre de conduites	20	21	24	24	27	28	30	30
Surface utile	35,91 m ²	36,18 m ²	42,49 m ²	42,81 m ²	46,03 m ²	49,98 m ²	53,34 m ²	53,37 m ²

Modèle	ES16EH	ES18EH-A	ES18EH-C	ES20EH-A	ES20EH-C
Matériau	PEHD				
Charge organique maximale	16 EH	18 EH	18 EH	20 EH	20 EH
Nombre de conduites	32	36	36	40	42
Surface utile	56,70 m ²	64,61 m ²	64,32 m ²	71,47 m ²	71,76 m ²

> Contraintes

Non compatible avec une nappe phréatique. Autorisé pour les résidences secondaires. Le filtre doit être précédé d'un équipement de traitement primaire, en général une fosse toutes eaux d'une capacité de 3 m³ à au moins 10 m³ en fonction de la capacité de traitement, à vidanger quand le volume de boues atteint 50 % de son volume utile. Coût évalué sur quinze ans : de 4 559 € HT à 18 417 € HT sans contrat d'entretien, de 5 309 € HT à 19 167 € HT avec contrat d'entretien.

> Identité

Gamme Bio-Unik

Titulaire de l'agrément : Bionest France

Agréments n^{os} 2015-002-ext12 à -ext15

Organisme évaluateur : CSTB

> Description

Quatre modèles nouveaux ou modifiés dans une gamme de microstations à culture fixée fonctionnant sur le principe du lit fluidisé. Une cuve contenant un décanteur primaire et une cuve pour le réacteur biologique et le clarificateur pour le modèle Bio. Pour le modèle Unik, une seule cuve contenant un décanteur primaire, un réacteur biologique et un clarificateur. Médias filtrants sous forme de rubans de polymère. Aération du réacteur par des diffuseurs d'air sous forme de tuyaux. Pompe de recirculation des boues. Consommation électrique de 1,2 kWh/j à 2,4 kWh/j. Alarme visuelle et sonore.

> Détails

Modèle	Bio-10ST-2	Unik-5ST	Unik-5TB	Unik-6ST
Matériau	PE	PE	béton	PE
Charge organique maximale	10 EH	5 EH	5 EH	6 EH
Volume maximal de boues par EH	120 l	120 l	120 l	139 l
Hauteur maximale de boues	46 cm	36 cm	43 cm	36 cm
Vidange théorique tous les	15 mois	15 mois	15 mois	16 mois

> Contraintes

Compatible avec une nappe phréatique. Non autorisé pour les résidences secondaires. Décanteur primaire à vidanger quand le volume de boues atteint 30 % de son volume utile. Coût évalué sur quinze ans : de 8 436 € HT à 13 024 € HT sans contrat d'entretien, de 10 161 € HT à 15 137 € HT avec contrat d'entretien.



› Identité

Gamme Oxyfix R-90 MB

Titulaire de l'agrément : Éloy Water

Agréments n^{os} 2015-001-ext21 à -ext23

Organisme évaluateur : CSTB

› Description

Microstation à culture fixée immergée fonctionnant selon le principe du lit fluidisé. Une cuve rectangulaire en polyéthylène à haute densité (PEHD) avec trois compartiments : le décanteur primaire, le réacteur biologique et le clarificateur. Cloisons en PEHD. Supports de fixation de la biomasse appelés Oxybee, en PP et en PE recyclé. Aération du réacteur par un diffuseur à membrane circulaire. Recirculation des boues du réacteur vers le décanteur primaire par une pompe à injection d'air. Consommation d'énergie de 0,7 kWh/j à 1,08 kWh/j. Alarme visuelle.

› Détails

Modèle	4 EH	5 EH	6 EH
Matériau	PE		
Charge organique maximale	4 EH	5 EH	6 EH
Volume maximal de boues par EH	225 l	180 l	150 l
Hauteur maximale de boues	49 cm	49 cm	49 cm
Vidange théorique tous les	24 mois	19 mois	16 mois

› Contraintes

Compatible avec une nappe phréatique. Non autorisé pour les résidences secondaires. Décanteur primaire à vidanger quand le volume de boues atteint 30 % de son volume utile. Coût évalué sur quinze ans : de 7 546 € HT à 9 544 € HT sans contrat d'entretien, de 9 153 € HT à 11 151 € HT avec contrat d'entretien.



> Identité

Gamme PureStation PS V

Titulaire de l'agrément : Aliaxis

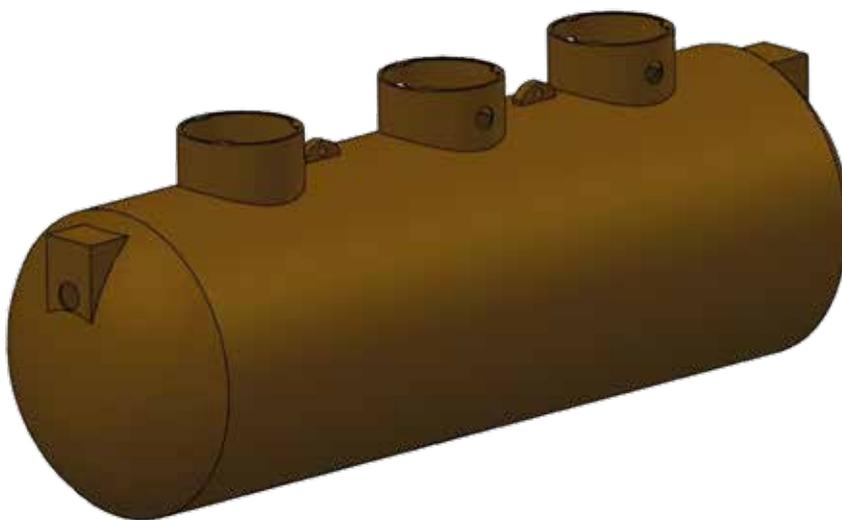
Utilities & Industry

Agréments n°s 2014-019-mod02-ext01 et -mod01-ext02

Organisme évaluateur : Cérib

> Description

Microstation fonctionnant selon le procédé Ifas (en anglais : *integrated fixed-film activated sludge*) qui combine une culture fixée sur supports mobiles et des boues activées ; une cuve cylindrique à axe horizontal en PRV à trois compartiments : le décanteur primaire, le réacteur biologique et le clarificateur ; réacteur rempli de modules flottants et libres en PP servant de supports de fixation ; cycles alternés d'aération dans le réacteur, par un aérateur à membranes tubulaires microperforées en EPDM placé au fond du compartiment ; recirculation des boues contenues dans le clarificateur vers le décanteur primaire et le réacteur biologique ; alarme visuelle et sonore.



> Détails

Modèle	PS9V	PS15V
Matériau	PRV	PRV
Charge organique maximale	9 EH	15 EH
Volume maximal de boues par EH	106 l	100 l
Hauteur maximale de boues	46 cm	46 cm
Vidange théorique tous les	5 mois	5 mois

> Contraintes

Compatible avec une nappe phréatique. Non autorisé pour les résidences secondaires. Décanteur primaire à vidanger quand le volume de boues atteint 30 % de son volume utile. Coût évalué sur quinze ans : 17 331 € HT et 26 087 € HT sans contrat d'entretien, 19 130 € HT et 23 837 € HT avec contrat d'entretien.

- La microstation WSB clean 5 EH, de Bergmann Umwelttechnik, reçoit un nouveau numéro d'agrément (n° 2014-010-mod01) pour des modifications techniques sur le volume utile du clarificateur et sur la hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus de la cuve. Un nouveau guide de l'utilisateur a aussi été publié avec des coûts sur quinze ans modifiés.
- La gamme de microstations AS-VARIOcomp K5, d'Asio, a échangé son couvercle en inox contre un plus léger mais moins solide en polyéthylène. Cette modification lui vaut trois nouveaux numéros d'agrément au *Journal officiel* (n°s 2012-015-mod01, 2012-015-ext01-mod01 et -ext02-mod01). Les coûts sur quinze ans ont aussi été modifiés.
- Premier Tech Aqua a modifié plusieurs caractéristiques sur les postes de relevage de sa gamme de filtres compacts Écoflo PE2 : nouvelle pompe de refoulement ; clapet anti-retour et alarme visuelle et sonore intégrés sur le poste et non plus proposés en option. Le réglage de la distribution dans le filtre se fait désormais sans outils grâce à une nouvelle patte de réglage. Le guide de l'utilisateur a en outre été modifié, incluant notamment les résultats de l'analyse du cycle du vie sur les produits. Les coûts sur quinze ans ont aussi été mis à jour. Ces produits reçoivent ainsi huit nouveaux numéros d'agrément : n°s 2016-003-mod01-ext11 à -ext18.



1 Français sur 4 se situe en zone inondable*

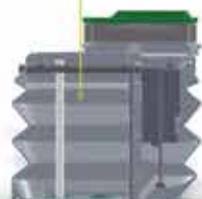
Conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009, la microstation INNOCLAIR est agréée en zone inondable.

- Les conditions de pose sont détaillées dans le guide usager (agrément 2014-015 et suivants, page 21 du guide).
- Une fiche technique spécifique pour la pose en zone inondable est également disponible.

Bassin d'aération de 3m³



NG4 et NG6 Family



NG6 Maxi et NG9

Pendant la crue
(la Seine en janvier 2018)



Chez M. et Mme Laurent BERTHIER,
à Médan dans les Yvelines (78)

Après la crue
(Station Innoclair NG6 en
parfait état de fonctionnement)



Agréments ministériels
NG4 4EH 2014-015 EXT 01
NG6 Family 6EH 2014-015 MOD 2
NG6 Maxi 6EH 2014-015 EXT 02
NG9 9 EH 2014-015 EXT 03

RÈGLEMENTATION

Assistance technique des départements en matière d'ANC

Les bénéficiaires potentiels seront plus nombreux, mais il semble que le département ne pourra plus fournir certaines aides de terrain.

CRÉÉE PAR la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, l'aide départementale à l'équipement rural est assez largement revue par le présent décret en Conseil d'État.

Le principal changement concerne les bénéficiaires, qui sont définis à l'article R. 3232-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Les communes rurales restent concernées dans les mêmes conditions, mais le seuil au-delà duquel les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ne peuvent plus en bénéficier passe de 15 000 habitants à 40 000 habitants. Et une troisième catégorie de bénéficiaires est créée : les EPCI de toute taille, dès lors que la majorité de leurs communes membres sont situées en zone de montagne.

L'autre grand changement est la réécriture totale de l'article R. 3232-1-2, qui définit précisément comment le département peut aider ces bénéficiaires. Outre l'ajout de nouveaux domaines, cette nouvelle version encadre étroitement les interventions du département et exclut en particulier les missions de maîtrise d'œuvre telles que définies à l'article R. 2431-1 du code de la commande publique.

ASSISTANCE, MAIS PAS MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le département peut aider les communes et les EPCI à identifier les intervenants et les compétences nécessaires à la réalisation de leurs projets, à organiser ces projets sur les plans juridique, administratif et financier, à rechercher et à demander les financements publics nécessaires, à organiser la conduite de ces projets sur le plan technique et à passer les contrats publics nécessaires à cet effet.

Cet article modifie la formulation du champ d'intervention du département dans le domaine de l'ANC. La rédaction initiale était : « *assistance au service public d'assainissement non collectif pour la mise en œuvre*

des contrôles ; assistance pour l'exploitation des résultats pour la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages ».

La nouvelle rédaction semble plus restrictive : assistance pour « *l'organisation des contrôles d'installations et l'identification des travaux à réaliser en matière d'assainissement non collectif* ».

Comme précédemment, cette assistance porte aussi sur l'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, et désormais sur la transmission des données par voie électronique au système d'information Sispea. Elle continue à porter sur l'élaboration de programmes de formation des personnels.

ÉCRIRE LES OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT ET DU SPANC

L'article R. 3232-1-1 du CGCT impose toujours au département de signer une convention avec la commune ou l'EPCI bénéficiaire, et le présent décret y ajoute que cette convention doit déterminer les obligations des deux signataires.

L'article R. 3232-1-4 concerne le suivi et l'évaluation de cette assistance technique par un comité qui établit un bilan d'activité annuel. Le présent décret précise que le département publie ce bilan sous forme dématérialisée, que ce comité peut être ouvert à des représentants d'organisations professionnelles actives dans les domaines d'intervention de cette aide, et que ses membres ne sont plus nommés, dans les départements d'outre-mer, par le président de l'office de l'eau.

Référence :

Décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales (JO 16 juin 2019, texte n° 2).



ACTIFILTRE ET ACTICLEVER®

L'INNOVATION SELON SOTRALENTZ-HABITAT

AGRÈMENTS MINISTÉRIELS
ACTIFILTRE 2017-006

CE
EN 12566-3

CONCUBEN
FRANCE

FILTRE COMPACT POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES AGRÈMENTS DE 5 À 20 EH

Actifiltre®, le filtre actif sans intervention annuelle sur le media filtrant sans remplacement du media filtrant



- **Matériau Filtrant performant et inaltérable**
- **Pose en tous types de terrains**
- **Éligible à l'éco-PTZ**
- **Entretien minimum**
- **Installation facilitée**
- **Monocuve robuste**

Actifiltre® 5 EH
2500 – 2500



MICROSTATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DOMESTIQUES 6EH-9EH-13EH-15EH

Acticlever®, microstations d'épuration La technologie SBR Acticlever

- **Cuve monobloc, facile à installer**
- **Un seul flexible à raccorder**
- **Exceptionnelle performance de traitement**
- **Très faible consommation en énergie**
- **Sans électrovanne**
- **Un seul tampon visible pour l'AT122, modèle 6 EH. Deux tampons de diamètre 400 mm pour les modèles 9 EH, 13 EH et 15 EH**
- **Cloison de séparation : Décanteur/Réacteur**
- **Pas de ventilation secondaire**
- **Station livrée complète avec accessoires**
- **En PEHD, plus léger que le béton et l'acier**
- **15 ans de garantie de la cuve**

AGRÈMENTS MINISTÉRIELS
ACTICLEVER 2018-07

Acticlever 9EH



Armoire de commande

NOUS SERONS PRÉSENTS POUR RÉPONDRE À VOS DEMANDES AU SALON, À DIJON LES 16 ET 17 OCTOBRE :
HALL 2 - STAND 70

Parc des Expositions
DIJON

RENCONTRES NATIONALES des acteurs de l'ANC
16&17 octobre 2019
séparer, valoriser et traiter les eaux usées à la source

NOTRE ÉQUIPE SOTRALENTZ-HABITAT FRANCE EST À VOTRE SERVICE

2a rue de Sarreguemines
67320 Drulingen | France
info@sotralentz-habitat.fr

+33/3 88 01 68 00
www.sotralentz-habitat.fr

RIKUTEC®
RIKUTEC Group

SOTRALENTZ-HABITAT®
FRANCE

SOTRALENTZ-HABITAT France est un membre du groupe RIKUTEC
Spécialité n°1 en France pour le traitement des eaux usées

Aquitaine Environnement

Lieu : Parentis-en-Born (Landes)

T : 05 58 78 56 92

F : 05 58 78 57 18

@ : formations@aquitaine-environnement.fr

W : www.aquitaine-environnement.fr

Contrôle de conception ; contrôle d'implantation et d'exécution

18 octobre

Étude de la réglementation, des différents acteurs et de leur rôle Conception et dimensionnement d'une filière d'ANC

Étude des filières agréées

Études de sol

19 et 20 novembre

Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien

9 décembre

CNFME

Lieux : Limoges (L)

ou La Souterraine (S)

T : 05 55 11 47 00

F : 05 55 11 47 01

@ : stages@oieau.fr

W : www.oieau.fr/cnfme

Contrôle technique de l'ANC existant

Du 21 au 25 octobre (L)

Objectifs :

- connaître les textes régissant

le contrôle de l'ANC existant

- connaître les techniques d'assainissement anciennes et actuelles et les éléments à vérifier
- connaître les méthodes et les outils de contrôle
- être capable d'identifier les zones à enjeux sanitaires ou environnementaux
- savoir réaliser les contrôles des installations existantes
- anticiper la réalisation de la vidange ou de l'extraction des boues et du dépotage

Gestion administrative des services d'eau et d'assainissement

Du 4 au 8 novembre (L)

Objectif :

- connaître le contexte réglementaire, organisationnel et financier des services d'eau et d'assainissement

Principes de fonctionnement et enjeux d'exploitation des filières agréées en ANC

Du 18 au 22 novembre (S)

Objectifs :

- connaître le mode de fonctionnement des filières de traitement biologique agréées en ANC
- connaître les conditions d'exploitation de ces ouvrages

Évolutions réglementaires et techniques récentes en ANC

Du 18 au 22 novembre (L)

Objectifs :

- mettre à jour ses connaissances réglementaires
- connaître les évolutions techniques
- apprécier la conformité d'une filière agréée ou non, neuve ou existante

Relations entre le service et les usagers : réglementation et jurisprudence

Du 18 au 22 novembre (L)

Objectifs :

- mettre à jour ses connaissances de la réglementation applicable dans la gestion commerciale des services
- analyser la jurisprudence pour mieux connaître les droits et les devoirs des services d'eau et de leurs usagers

Jurisprudence et polices en ANC

Du 25 au 29 novembre (L)

Objectifs :

- améliorer ses connaissances réglementaires
- découvrir les jurisprudences affectant le fonctionnement du Spanc dans ses différentes missions
- connaître l'articulation entre la police du maire et la police de l'assainissement du président de l'EPCI-FP



Tél. : 04 68 33 84 00

Mail : contact@eaufiledeleau.fr

Site : www.eaufildeleau.fr

Formation ANC dédiée aux CONCEPTEURS - SPANC - INSTALLATEURS - VIDANGEURS

Comprendre le fonctionnement, connaître les modalités d'entretien, de contrôle et de mise en œuvre grâce aux 29 dispositifs traditionnels et agréés. Toutes les différentes familles de dispositifs agréés sont présentes sur notre site. Tous nos dispositifs sont en fonctionnement en eaux claires.



CNFPT

W : www.cnfpt.fr

La gestion de l'assainissement non collectif

Du 16 au 18 octobre, Toulouse

Assainissement non collectif : retours d'expérience sur les filières agréées

Du 4 au 6 novembre, Vannes

Le contrôle de l'assainissement non collectif

Du 2 au 20 (?) décembre, Montigny-le-Bretonneux

L'assainissement non collectif : éléments de pédologie

4 et 5 décembre, Luisant

Le contentieux lié à la gestion d'un Spanc

Du 23 au 27 décembre, Thorigné-Fouillard

Suivi in situ en assainissement non collectif : réalisation d'un prélèvement d'eaux usées traitées et interprétation des résultats d'analyse

Du 23 au 27 décembre, Vannes

Eau fil de l'eau

Lieu : Cuxac-d'Aude (Aude)

T : 04 68 33 84 00

@ : contact@eaufiledeleau.fr

W : www.eaufiledeleau.fr

Formation initiale de concepteur en ANC

Du 4 au 8 novembre

Objectifs :

- connaître les différentes techniques d'ANC
- comprendre le fonctionnement des phénomènes épuratoires
- connaître les modalités de conception et de fonctionnement

des réseaux d'assainissement

- connaître les techniques de reconnaissance et d'analyse des sols
- connaître la réglementation et la normalisation régissant l'ANC
- connaître les modalités administratives liées à l'ANC

Connaissances techniques pour un responsable ou un technicien de Spanc

Du 23 au 26 septembre

Du 25 au 28 novembre

Objectifs :

- enjeux généraux de l'ANC
- réglementation régissant l'ANC
- connaître les règles de l'art et les modalités de mise en œuvre des principaux dispositifs d'ANC
- connaître la fonction des principaux dispositifs d'ANC
- comprendre les interactions entre les différents acteurs de l'ANC

Issue d'une entreprise individuelle créée il y a plus de 70 ans, la Société CABY et Cie est spécialisée dans la fabrication des produits en béton pour l'assainissement non collectif – fosses septiques de 1 000 à 12 000 litres, bacs dégraisseurs, préfiltres, boîtes de branchement.

Dans le même cadre, nous proposons également des produits pour le traitement et le stockage des eaux pluviales jusqu'à 20 000 litres – réservoirs, filtres, buses de puits, séparateurs à hydrocarbures.

Tous produits Béton

caby S.A.

caby S.A.

Rue Brûlée
F - 59158 THUN SAINT-AMAND (Nord)

Tél. : (33) 03 27 26 92 15

Fax : (33) 03 27 26 85 49

E-mail : caby.beton@wanadoo.fr

› AQUA-ASSAINISSEMENT ET GERME

Prévenir le colmatage des filtres compacts

COMME le sable, les matériaux des filtres compacts ont une durée de vie limitée. Les végétaux tels que la noix de coco, la noisette ou les écorces de pin sont efficaces environ dix ans, la xylite deux ans de plus à peine, et seuls la zéolithe, le polypropylène, et les granules d'argile ne devraient être remplacés qu'au bout de vingt ans ou davantage.

Justement parce qu'elles sont plus compactes que le filtre à sable classique, le colmatage plus rapide de ces filières n'est pas non plus à exclure si la répartition des eaux prétraitées n'est pas homogène. La société Aqua-Assainissement, qui propose des produits dédiés à l'ANC sur sa boutique en ligne, a donc cherché une solution pour répondre spécifiquement aux problèmes de colmatage de ces filtres. Son gérant Fabrice Pasquer s'est d'abord intéressé à l'outil technique Investig + mis au point par Véolia. Cette technique repose sur un diagnostic non destructif d'un filtre à sable ou d'un tertre filtrant à partir de cinq outils, plutôt sophistiqués (voir *Spanc Info* n° 17). « *Au final, nous n'avons pas retenu cette solution, car elle revenait trop chère pour les Spanc ou pour les particuliers qui auraient souhaité un diagnostic isolé* », juge Fabrice Pasquer.

Aqua-Assainissement s'est alors rapprochée du Groupe d'études et de recherches de microbiologie et de l'environnement (Germe), un laboratoire indépendant installé à Marseille. Cette société développe des produits pour l'assainissement depuis les années quatre-vingts. « *Notre stratégie de développement repose uniquement sur des partenariats avec les entreprises*, précise Julie Paume, directrice du dévelop-

pelement de Germe. *Lorsque Fabrice Pasquer nous a fait part de son souhait de développer des produits pour l'ANC en 2015, nous avons tout de suite été intéressés, même si historiquement nous travaillons surtout pour l'assainissement collectif ou industriel.* »

La première solution mise en vente en ligne était un produit d'entretien pour les fosses toutes eaux, les bacs à graisse et les canalisations. Ce produit existait déjà chez Germe pour les stations d'épuration, le laboratoire a juste adapté le conditionnement du produit en pot de 1 kg, au lieu de 25 kg, pour toucher le marché des particuliers. En 2018, Aqua-Assainissement a demandé au laboratoire de développer un produit spécifique pour prévenir le colmatage des filtres à sable et des autres filtres compacts. Germe a conçu plusieurs pilotes de 5 l, 10 l, 20 l, et 100 l pour étudier le fonctionnement des produits et contrôler leur répartition dans les différents filtres.

LE SABLE PEUT SUPPORTER TOUTES LES ENZYMES

Pour le filtre à sable, l'élaboration du nouveau produit Aqua Bio sable fut relativement simple. « *Le sable est un matériau inerte qui ne craint pas l'action de certaines enzymes*, analyse Julie Paume. *Nous avons donc juste cherché une formulation qui puisse garantir la diffusion homogène du produit dans le sable, grâce notamment à l'ajout de dispersant.* »

Pour les filières agréées, sept produits Aqua Bio ont été développés, un pour chaque type de filtre : végétal, coco, écorce de pin, laine de roche, zéolithe, minéral et synthétique. Cette fois, les formulations sont plus complexes, elles nécessitent notam-



DR

ment de verser dans les WC deux liquides distincts, l'un après l'autre et sans les mélanger : la boîte n° 1 à base d'enzymes pour décaper le biofilm, puis la boîte n° 2 contenant les bactéries pour réensemencer le filtre.

Tous ces produits sont disponibles depuis 2019 sur la boutique en ligne d'Aqua-Assainissement. « *Nous aurions préféré proposer un seul produit au lieu de deux, mais Germe nous a bien expliqué que ce n'était techniquement pas possible*, reconnaît Fabrice Pasquer. *Nous prenons donc du temps pour bien informer nos clients sur la démarche à suivre : la boîte n° 1 en premier, et la boîte n° 2 trois mois après.* »

En général, les solutions vendues sur le marché pour l'entretien des FTE contiennent des bactéries, des enzymes, des nutriments pour réactiver les bactéries, des réactivateurs et d'autres produits miracles que les laboratoires se gardent bien de divulguer. « *Les végétaux des matériaux filtrants peuvent être dégradés sous l'action de certaines enzymes*, avertit Julie Paume. *Les particuliers doivent donc être vigilants sur le choix du produit d'entretien pour leur dispositif, car certains peuvent avoir un impact dévastateur sur le fonctionnement du filtre.* » ■

Ayez le réflexe leptospirose...

EXPOSITION
À DES
MAMMIFÈRES
SAUVAGES



EXPOSITION
À DES
MAMMIFÈRES
D'ÉLEVAGE OU
DOMESTIQUES

EXPOSITION
À UNE
EAU SOUILLÉE

La leptospirose

Une maladie infectieuse en recrudescence, reconnue comme une maladie professionnelle potentiellement grave.

Avec aujourd'hui plus d'un cas par jour, le nombre de cas de leptospirose a doublé depuis 2014 en France métropolitaine⁽¹⁾.

La leptospirose ressemble à une grippe. Cependant, en l'absence de traitement elle peut s'aggraver et entraîner une hospitalisation notamment dans la forme la plus grave « ictéro-hémorragique »⁽²⁾.

Quelles voies de contamination ?

Les leptospires présents dans l'urine des mammifères peuvent pénétrer par les plaies cutanées, les muqueuses (nez, bouche, yeux), ou à travers une peau saine macérée.

Quels facteurs de risque ?

- Présence d'eau douce ou d'humidité
- Présence d'animaux sauvages, dont les rongeurs
- Présence d'animaux d'élevage : bovins, ovins, caprins...

Quelles activités exposées ?

Les activités professionnelles répertoriées dans les tableaux 19A du Régime Général et 5 du Régime Agricole : égouts, travaux publics, d'assainissement, d'entretien des cours d'eau, pisciculture et pêche, plongeurs professionnels...

Quelle responsabilité pour l'employeur ?

L'employeur a une obligation de moyens renforcés vis-à-vis de la sécurité et la santé des travailleurs à risque⁽³⁾.

Par des mesures de prévention collective :

- Lutte contre les réservoirs : limiter la prolifération des rongeurs
- Gestion des déchets...

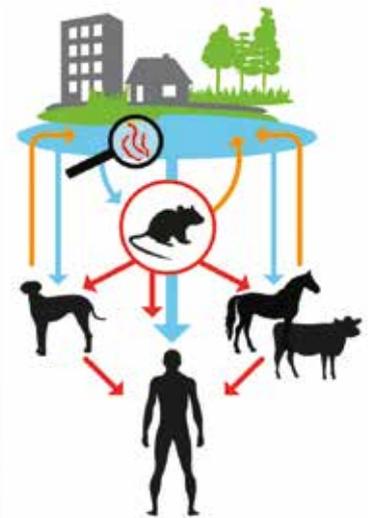
Par des mesures de protection individuelle⁽⁴⁾ :

- Port des équipements de protection individuelle
- Nettoyage et désinfection des plaies protection avec un pansement imperméable
- Sensibilisation du personnel à risque afin d'informer le médecin traitant en cas de signes évocateurs
- La vaccination est recommandée sur avis du médecin du travail, associée aux autres moyens de protection, pour des sujets particulièrement exposés.

Pour plus d'informations :
leptospirose@imaxio.com

04 37 65 55 00

www.leptospirose-prevention.fr /   



Contamination:

- indirecte (contact avec l'eau)
- directe (contact avec les urines)
- de l'environnement par les urines

imaxio

› SAINT-DIZIER ENVIRONNEMENT

Des cuves anti-corrosion

FABRIQUÉES en composite de polyester, ces fosses toutes eaux sont disponibles dans des volumes de 6 m³ à 20 m³, pour un poids compris entre 430 kg et 1 180 kg. De forme cylindrique horizontale, les cuves mesurent entre 1,85 m et 2,35 m de diamètre pour une longueur de 3,10 m à 5,60 m. Au dessus de la cuve, deux puits d'accès sont installés avec des couvercles vissés en polypropylène de 0,62 m de diamètre.



Une colonne de vidange est proposée en option, ainsi qu'un préfiltre avec un indicateur de colmatage pour les modèles jusqu'à 10 000 litres.

Dans sa fiche technique, le fabricant préconise une vidange et un nettoyage de l'équipement au moins une fois tous les 3 ans. ■

› TECHNEAU

Mini-séparateur de graisses

CETTE société bretonne propose un séparateur de graisses en polyéthylène d'une hauteur de 450 mm, sur 435 mm de large et 600 mm de long. Ces dimensions permettent une installation directement sous l'évier de la cuisine, pour le traitement à la source des eaux ménagères. La cuve vide pèse 10 kg. Le couvercle en polyéthylène est fermé par six vis sur joint torique

pour garantir l'étanchéité de la cuve.

Une version en acier inoxydable est aussi disponible. Équipée de 4 grenouillères et de roulettes de manutention, la cuve pèse 21 kg pour une longueur de 510 mm, sur 390 mm de large et 415 mm de haut. Ces deux modèles disposent d'une vanne de vidange. Leur volume utile est de 55 litres, pour un débit maximum de 0,75 l/s. ■

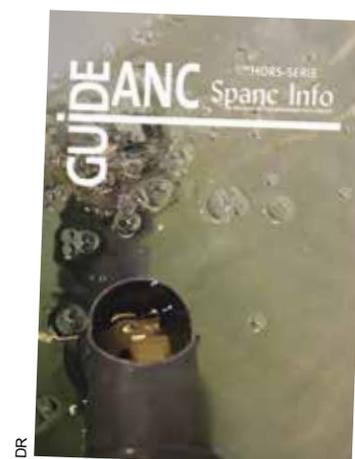


› SPANC INFO

Guide ANC 2019

CETTE sixième édition, entièrement mise à jour, compte une nouvelle rubrique intitulée Maintenance, contrôle et gestion de l'ANC. Celle-ci est composée de cinq sous-rubriques : outillage, vêtements, outils bonus, logiciels de gestion, et vidange. Elle contient un grand nombre de nouveaux produits comme les camions hydrocureurs.

Guide ANC 2019, Sophie Besrest et René-Martin Simonnet. Agence Ramsès, Montreuil. Bon de commande à télécharger sur www.spanc.info ■



➤ KIÉPURE

Pour des microstations en pleine forme

CETTE société spécialisée dans la maintenance des microstations propose différentes offres d'abonnement selon la capacité de l'installation. Pour les dispositifs de 4 EH à 6 EH, par exemple, le prix annoncé sur son site internet est de 122,73 € HT par an, à quoi s'ajoute une TVA de 20 % si l'habitation a moins de deux ans, de 10 % au-delà. Elle intervient dans douze départements du nord de la France et du bassin parisien.

La société propose en outre Kiépure Bio 04 destiné à l'entretien des fosses toutes eaux, des fosses



septiques et des microstations. Ce produit repose sur un savant mélange d'enzymes lytiques multifon-

ctionnelles. Pour qu'il fasse son effet, la société conseille de verser un bouchon à diluer dans un seau, et de verser le tout à partir des éviers, des lavabos ou des WC. L'opération doit être renouvelée une fois par mois. Bien entendu, l'utilisation de ce produit ne dispense pas de la vidange des dispositifs. ■

REMOSA ★

Nous travaillons pour l'environnement

FABRICANTS de stations d'épuration

Assainissement non collectif 5-20 EH
Assainissement semi-collectif 21-2000 EH
par boues activées
avec décanteur primaire et/ou silo de stockage de boues
à culture fixée immergée
système SBR
disques biologiques

Stockage
Récupération et rétention des eaux pluviales
Eau potable
Effluents vinicoles / phytosanitaires
Réserves incendie
Produits chimiques

Agrements ministériels
Micro-stations d'épuration compacte par boues activées à culture fixée sur lit fluidisé

NECOR 5 : n° 2013-008
NECOR 10 : n° 2013-008-ext01
NECOR 15 : n° 2013-008-ext02

Recyclage des eaux grises
Recyclage des eaux usées

Stations de relevage
Séparateurs à hydrocarbures

T. 04 26 46 79 12
66027 Perpignan
france@remosa.net www.remosa.fr

➤ ASCOMADE

Un flyer pour décorer les toilettes

POUR prévenir les dysfonctionnements et sensibiliser les usagers à la problématique des solides qui se retrouvent dans les dispositifs d'assainissement, l'Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement a créé une série d'affichettes originales. Artistiques ou percutants, les flyers invitent les utilisateurs à ne rien jeter dans les toilettes.

L'Ascomade se charge de l'impression et propose aussi de grouper les commandes pour réduire les coûts. Elle propose aussi une personnalisation des flyers, mais uniquement pour ses adhérents. Pour les Spanc, ce pe-



DR

tit cadeau peut servir à conclure une visite chez les particuliers de façon engageante. ■

➤ ATMI

La bonne poire

CE SPÉCIALISTE de la régulation par flotteur présente une nouvelle poire de niveau à déclenchement vertical, Soba S. Son angle de déclenchement de +/- 5° garantit une détection de niveau à partir de 10 à 15 cm d'immersion seulement. La forme de ce régulateur lesté sur câble permet de le glisser dans des espaces réduits, où d'autres flotteurs n'auraient pas assez de place pour basculer.

Utilisée en duo, une en haut et l'autre en bas, cette poire permet de régler les niveaux d'eau minimum et maximum de son choix. Elle sert à équiper les postes de relevage et à éviter ainsi le fonctionnement à sec

➤ SEBICO

Kit pour le filtre à sable

LORSQUE la perméabilité du sol est trop faible pour permettre une infiltration suffisante des eaux prétraitées, les bureaux d'études proposent souvent un filtre à sable vertical comme mode de traitement. Les tertres d'infiltration sont surtout préconisés lorsque la nappe souterraine est trop proche de la surface ou que le sol est peu perméable. Quant au filtre à sable horizontal, il est réputé plus susceptible de colmatage.

Le nouveau kit pour filtre à sable vertical drainé de Sebico répond aux caractéristiques des feuilles souples définies dans la norme NF P 84-500 sur les géomembranes, dont les exigences sont rappelées dans la norme NF DTU 64.1. La géomembrane en PVC mesure 1,05 mm d'épaisseur pour un poids de 1 300 g/m², elle garantit une bonne résistance au



DR

poinçonnement et à la déchirure. En plus du géotextile et de la géogrille de séparation, le kit contient une collerette à flasques étanches, une collerette souple autocollante avec un passage des vis intégré, ainsi que six agrafes pour le maintien de la géomembrane.

Dans sa brochure, le fabricant invite les installateurs à se conformer aux recommandations du maître

d'œuvre et à la norme NF DTU 64.1 pour assurer l'installation du dispositif dans les règles de l'art. Sept références de kit sont disponibles en fonction de la superficie du filtre à sable (de 20 m² à 50 m²). La largeur proposée de la géomembrane est de 8,40 m pour des longueurs allant de 7,40 m à 13,40 m. ■

de la pompe ou, en cas de panne, un débordement des eaux qui ne seraient plus pompées. ■



➤ **CEPOVETT**

Collection printemps été

CEPOVETTE Safety complète sa collection Fluo Safe avec un pantalon stretch d'été, composé de polyester, de coton, et d'élasthanne, une fibre synthétique réputée pour son élasticité. Ce pantalon est adapté aux visites de contrôle sous fortes chaleurs. Sur les côtés, des ouvertures en filet offrent des aérations supplémentaires.

Ces pantalons sont disponibles en trois coloris fluorescents pour des tailles de 0 à 7 : jaune, orange et rouge. Des renforts intérieurs en bas de jambe protègent des salis-



sures. Les deux poches de devant et la poche dans le dos peuvent servir à ranger des clés, un crayon ou un mètre. ■

Gestion des Assainissements non Collectifs



- Contrôles du neuf, existant, ventes, ...
- Edition de courriers, rapports, ...
- Outils de requêtes simples ou multicritères,
- Outils de statistiques,
- Alertes et plannings,
- Outils de schématisation,
- Outils de facturation,
- Cartographie.

> MR POMPES

À toutes pompes

CRÉÉE en 2004, cette société est spécialisée dans la vente de pompes et d'équipements annexes. Couvrant tout l'Hexagone ainsi que l'outre-mer, elle double cette année sa surface de stockage dans le Gard et élargit son offre de services à partir de sa plate-forme logistique installée en Ille-et-Vilaine.

Pour l'ANC, elle propose trois gammes de postes de relevage : SK3, SK2/10 et SK2/19. Les modèles SK3 sont destinés au relevage des eaux usées, des eaux prétraitées ou des eaux claires. Ils sont conçus pour des débits de 18 m³/h à 50 m³/h, des puissances de pompes de 0,75 kW à 1,5 kW, et des diamètres de passage

de 38 mm ou 50 mm. Ces postes sont disponibles avec une ou deux pompes pour des hauteurs de 900 à 2 100 mm.

Les modèles SK2 s'installent en sortie de traitement, après une microstation (SK2/10), ou en sortie de filtre à sable (SK2/19). Les pompes au choix, d'un débit maximal respectif de 10 m³/h ou 18 m³/h, autorisent un passage de 30 mm ou 38 mm. Le poste SK2/10 mesure 1 000 mm de haut, contre 1 900 mm pour le modèle SK2/19.

Les cuves sont en polyéthylène à haute densité traité anti-UV, les pompes proposées sont toutes à roue vortex. Pour chacune des



gammes, le fabricant propose des rehausses de 200 mm ou de 360 mm en option. ■



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Essais de type marquage CE • Évaluation pour l'agrément des dispositifs d'ANC • Certification ANC



ESSAIS

- Efficacité et capacité de traitement
- Efficacité hydraulique
- Résistance structurelle
- Étanchéité à l'eau
- Durabilité



- Microstations
- Filtres compacts
- Filtres plantés
- Fosses septiques
- Séparateurs à graisses



Pour toute information : anc@cerib.com

CERIB - CS 10010 - 28233 Épernon cedex - Tél. 02 37 18 48 00 - www.cerib.com

Le CERIB est organisme certificateur de produits. Mandaté par AFNOR Certification. Accrédité par le COFRAC N° 5-0002

XYLIT, LE MÉDIA COMPOSTABLE NFU44-095

RETROUVEZ NOUS AUX
RENCONTRES DE L'ANC

LES 16 & 17 OCT.
DIJON
STAND 29

Eloy Water a pu démontrer par l'étude menée sur la revalorisation du média filtrant de ces filtres compacts X-Perco® que le Xylit est **compostable suivant la norme NFU44-095**. Toutes les étapes du cycle de vie du produit sont donc envisagées depuis sa conception jusqu'à son installation et même au-delà, lors de son entretien ou de sa fin de vie.

Découvrez notre vision de la qualité à 360°
sur eloywater.fr/q360

eloy water 

Qualité
360° 



TRICEL

Micro-Stations d'Épuration et Filtres Compacts

Tricel et ses concessionnaires exclusifs vous assurent :



Proximité et réactivité



Livraison sur chantier



Mise en service



Explications à l'utilisateur



Contrats
d'entretien
et SAV

Faites confiance à Tricel
Nous accompagnons
l'utilisateur de A à Z

Tricel labellisée
« **Label Aquaplus ANC** »
pour la qualité de son Service

Le Label Aquaplus ANC est gage de la qualité
des produits et services d'une entreprise
et de son engagement dans
le développement durable.



Venez nous voir aux Rencontres Nationales des Acteurs de l'ANC
les 16 et 17 octobre 2019, à Dijon, sur le stand n° 74